

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Abderrahmane Mira - Bejaïa



Faculté des Lettres et des Langues
Département de Français

Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme de Master
Option : Sciences du langage

Thème :

Le discours rapporté et le conditionnel journalistique
dans la presse écrite francophone algérienne
Analyse discursive

Réalisé par :
M. CHERGUI Sofiane

Sous la direction de :
M. CHERIFI Hamid, Maître assistant. Université de Bejaïa.

Le jury :

Examineur : M. SERIDJ Fouad, Maître assistant. Université de Bejaïa.
Rapporteur : M. CHERIFI Hamid, Maître assistant. Université de Bejaïa.

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Abderrahmane Mira - Bejaïa



Faculté des Lettres et des Langues
Département de Français

Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme de Master
Option : Sciences du langage

Thème :

Le discours rapporté et le conditionnel journalistique
dans la presse écrite francophone algérienne
Analyse discursive

Réalisé par :
M. CHERGUI Sofiane

Sous la direction de :
M. CHERIFI Hamid, Maître assistant. Université de Bejaïa.

Le jury :

Examineur : M. SERIDJ Fouad, Maître assistant. Université de Bejaïa.
Rapporteur : M. CHERIFI Hamid, Maître assistant. Université de Bejaïa.

Remerciements

Avant tout, nous tenons à remercier celui qui nous a protégé, soutenu et surtout aidé jusqu'à pouvoir « mener la graine au fruit »... pour son aide et soutien providentiel. Nous nous inclinons pour dire :

«Dieu merci ».

L'expression de notre gratitude s'adresse à tous ceux qui nous ont orientées, dirigé pour la réalisation de ce modeste travail, pour son encadrement et pour avoir mis à notre disposition les moyennes nécessaires pour le bon déroulement de notre travail à savoir :

- *Mr. CHERIFI Hamid*

Mes sincères remerciements à tous les enseignants de département de F.L.E.

En fin nous remercions tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce projet.

Sofiane

Sommaire

Introduction générale	5
Chapitre I : Perspectives théoriques	8
1. Aperçu historique	10
2. Typologie des discours rapportés.....	23
3. Le discours rapporté dans le discours de la presse	30
Chapitre II : Analyse discursive.....	34
1. La pluralité des voix dans le discours rapporté.....	36
2. Les formes canoniques du discours rapporté	36
3. Analyse extensionnelle du discours rapporté dans la presse algérienne	39
Conclusion générale.....	50

Introduction générale

Introduction générale

La diffusion de l'information constitue à la fois un moyen d'expression et de transmission d'un savoir du monde d'un groupe destiné à un autre groupe, afin de modérer la vie quotidienne de l'être humain, ce qui est appelé ce dernier les « medias ». C'est cette imitation, matérialisée des pensées d'autrui sous formes médiatique.

La langue exige un dispositif comme moyen de rapporté ces paroles et idées d'autrui, elle évoque un mode, ce que la grammaire appelle le « discours rapporté » (DR) qui est un discours permettant à un énonciateur de citer les paroles de quelqu'un d'autre. Et de ce que Jacqueline AUTHIER-REVUZ nomme « Représentation du Discours Autre » et une autre appellation dite « Modalisation en Discours Second ». Cependant, Marie-Madeleine de GAULMYN définit le discours rapporté comme « une illusion tenace d'une norme idéale qui serait la restitution exacte de paroles antérieurement prononcées ». Selon Laurence Rosier il faut entendre par DR « Les formes linguistiques permettant de rapporter ou de représenter, sous une forme directe ou indirecte, le discours d'autrui (il a dit que) ou son propre discours (je lui ai dit que) »¹

Le discours rapporté s'étale dans trois (3) formes de bases canonisées : le discours direct (DD), le discours indirect (DI) et enfin une nomination récemment jointe qui est le discours indirect libre. Ces tripartition ou ces trois formes appartiennent à ce que Michail BAKHTINE appelle « le discours d'autrui », JEAN PEYTARD le discours « relaté » et aussi Marie-Madeleine de GAULMYN le discours porté, « déporté » et « déplacé ».

Certes, le discours rapporté est soumis à des normes journalistiques, c'est ce procédé qu'on nommera par la suite le conditionnel journalistique. Il s'emploie pour présenter un contenu propositionnel rapporté, nous l'appelons également conditionnel de reprise tout en signalant une prise de distance par rapport à ce contenu propositionnel, il est appelé également conditionnel de précaution. S'il est principalement connu sous le nom de « conditionnel journalistique », c'est parce que le journaliste est fondamentalement énonciateur rapporteur, mais sans avoir eu nécessairement un accès direct au discours qu'il rapporte. Il rapporte alors des propos de seconde main, de source souvent inconnue, non identifiée ou douteuse. En tant que conditionnel de reprise, il possède un lien de parenté avec tous les énoncés indirects, c'est-à-dire avec des énoncés repérés par rapport à une source d'énonciation rapporté. Mais il s'en distingue par plusieurs traits. Il sert aussi à

¹ GAULMYN Marie-Madeleine (de), *Les verbes de communication dans la structuration du discours. Essai sur la réflexivité du langage*, Thèse d'Etat, Paris : Université de Lyon, 1983

Introduction générale

désigner un effet de sens du conditionnel, de forme simple (conditionnel présent) ou composée (conditionnel passé), que l'on observe dans des énoncés.

Le présent mémoire porte sur une analyse d'énoncés de *discours rapportés* puisés dans des textes journalistiques de la presse écrite algérienne d'expression française dont elle joue un rôle important dans la diffusion de l'information journalistique. La transmission de l'information a été l'objet d'une censure sérieuse et les journalistes qui n'avaient pas de contact direct avec les faits représentaient des sources secondaires dans la connaissance des événements.

Ainsi, notre tâche consiste à chercher les traces qui renvoient à la présence du journaliste-rapporteur dans le discours rapporté. Autrement dit, repérer les indices de l'inscription du rapporteur au sein de l'énoncé et à éclaircir leur contenu signifié. Ce qui nous accordera la Prépondérance à la question suivante : *comment le rapporteur peut-il se manifester dans un discours qu'il rapporte ?* Il s'agit de débusquer dans le discours rapporté les traces de l'intrusion du journaliste-rapporteur.

De cette question en découlent d'autres que nous essayons d'aborder, elles concernent:

- ✓ L'attitude du rapporteur vis à vis des propos rapportés.
- ✓ Les méthodes de cette intervention.
- ✓ Les imparts de cette intervention. Autrement dit : s'agit-il d'un surplus de travail de la part du journaliste qui s'efforce d'être plus informatif et plus assidu ; dans la mesure où il tente de rapporter le discours d'autrui dans sa globalité ou d'une intrusion pour faire admettre son propre point de vue au lecteur?

Pour parvenir à répondre à ces questions nous puiserons à des concepts et à des éléments théoriques de différents courants dont la pragmatique linguistique, la linguistique textuelle et la linguistique des opérations énonciatives qui nous guideront dans notre travail.

Afin de mener convenablement notre travail et de matérialiser l'objectif de notre recherche (discours rapporté et le conditionnel journalistique), nous avons construit notre corpus à partir d'articles médiatiques, plus exactement journalistiques de la presse écrite algérienne.

Introduction générale

Autrement dit, nous allons puisés dans des textes journalistiques de la presse écrite algérienne d'expression française :les quotidiens El Watan, Le Soir d'Algérie et Liberté comme échantillon objet de notre recherche. Afin d'effectuer des analyses quantitatives, nous optons pour incorporer un corpus qui offre des conjonctures de décrire le fonctionnement des différentes formes triptyque d'un genre textuel et d'un objet langagier discursif, ultérieurement réaliser et présenter une étude linguistique :sémantique, syntaxique et énonciative du discours rapporté .

Néanmoins, collecte des données nous permettrons d'envisager les caractéristiques du genre journalistique. Cependant, nous contenterions dans l'analyse de textes, des énoncés ou de fragments de phrases là où il y'a des marques ou d'indices de discours rapporté ou bien l'une de ses formes.

Afin d'arriver à concevoir un travail parfait et explicite nous allons devoir le répartir en deux chapitres. Le premier chapitre sera bâti sur des pensées théoriques et de descriptions linguistiques de l'analyse du discours. Et le deuxième chapitre va être une application de ces théories de textes journalistiques écrits.

Aussitôt, le premier chapitre sera une représentation théorique du discours rapporté. Nous allons procéder à une description linguistique des formes, le discours, le discours indirect et le discours indirect libre, dont ils forment le pivot de du discours rapporté .autrement dit, on va présenter les différentes définitions et caractéristiques des trois formes canoniques du DR proposées les études linguistiques pour, ce dernier, délimiter ces trois formes les unes par rapport aux autres. Globalement, sera une présentation, caractérisation et identification du discours rapporté avec ses formes triptyques en se focalisant sur la presse écrite.

Pour le deuxième chapitre, nous allons appliquer les théories acquises dans le premier chapitre pour une analyse énonciative pour de débusquer les différentes stratégies discursive de la presse écrite afin d'en ressortir ses visées, ses enjeux et ses contraintes. Nous allons étudier les différents mécanismes du genre journalistique : le mécanisme pragmatique : le repérage des énoncés hétérogènes, l'actualisation verbal, l'isotopie, la nominalisation et les deux points. Nous allons aussi évoquer les formes ; les guillemets et les formes d'attributions « d'après X », « aux yeux de X », « selon X »...dans la reformulation du dire.

Chapitre I

Outils théoriques : du discours rapporté et du conditionnel journalistiques

*« Le discours rapporté est le discours dans le discours,
l'énonciation dans l'énonciation, mais c'est en même
temps un discours sur le discours, une énonciation sur
l'énonciation »*

Mikhaïl BAKHTINE²

² BAKHTINE Mikhaïl, *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris : Minuit, (1977), p.161

Introduction

Dans ce chapitre, nous essayerons, en premier lieu, de rappeler succinctement l'histoire du discours rapporté en évoquant ses différentes approches. Commencerons par la grammaire traditionnelle qui réduisait l'étude du DR à l'étude des changements morphosyntaxiques ; cette approche, qui voyait dans le DR des opérations de dérivations mécaniques d'une subordonnée (le discours indirect) à partir d'une indépendante (le discours direct), avait des limites et des inconvénients que nous tenterons de présenter en nous appuyant sur les critiques avancées par AUTHIER et Meunier contre cette vision traditionnelle du DR. Ensuite, nous montrerons l'apport de la grammaire générative en nous fondant sur les travaux de BANFIELD qui opte en faveur de la dissociation des discours direct et indirect en les considérant comme deux modes différents de rapport de la parole. Nous passerons, par la suite, aux approches du DR sous la lumière des théories de l'énonciation, où nous essayerons de rendre compte du renouvellement considérable des études portées sur ce phénomène de discours rapporté.

Cet aperçu historique nous permettra d'appréhender les insuffisances des études du discours rapporté inscrites dans le cadre des grammaires traditionnelle et générative, et montrer l'apport productif des recherches effectuées dans les cadres pragmatique et énonciatif.

Dans une seconde étape, nous passerons à une typologie générale des discours rapportés, qui seront répartis en trois groupes. Le premier groupe comportera les formes typiques du DR ; le deuxième groupe comportera quelques autres formes de DR tandis que le troisième groupe comportera les formes apparentées au DR.

Nous passerons par la suite à la pluralité des voix dans le DR pour montrer que le DR comporte des points de vue différents, ce qui nous aidera à cerner la subjectivité journalistique dans le DR. Toujours en vue de cet objectif, nous distinguerons entre les notions de *locuteur* et *énonciateur* en relation avec le DR.

Enfin nous parlerons de l'importance du DR dans le discours de la presse d'information et des différentes relations que les différentes formes de DR définissent entre les acteurs du système de la communication journalistique.

1. Aperçu historique

1.1. La grammaire traditionnelle

1.1.1. La vision traditionnelle du discours rapporté

La tradition grammaticale se caractérise principalement par la hiérarchisation des divers styles de DR. Les exemples que nous citerons montrent que même le vocabulaire utilisé par les grammairiens traditionnels insiste sur un aspect de dérivation et d'enchaînement.

Grevisse, dans « *le Bon Usage* », décrit le DD et le DI à partir d'une comparaison de leurs propriétés morphosyntaxiques.

*« Lorsque celui qui parle rapporte ses propres paroles à celui à qui elles ont été adressées, aucun changement de pronoms ne se produit dans la transposition du discours direct en discours indirect et inversement(...) En particulier, quand le narrateur rapporte les paroles adressées par autrui à un tiers, tous les pronoms sont de la troisième personne. En outre, des substitutions de mots possessifs ou démonstratifs, d'adverbes, se produisent. »*³

Cette vue réductrice du rapport (DD-DI) présente le DR comme la transposition du DD dans le DI et laisse supposer ainsi une interdépendance entre ces deux formes de DR.

*« Les propositions interrogatives indépendantes dans le discours direct deviennent évidemment subordonnées dans le discours indirect avec subordination ; elles s'introduisent par si ou par un mot interrogatif ; que interrogatif (attribut, objet direct ou complément circonstanciel) devient ce que. »*⁴

WAGNER et PINCHON, dans leur ouvrage « *la grammaire du français classique et moderne* » adoptent le même type d'approche du DR que Grevisse dans « *le bon usage* » : « *En passant du style direct au style indirect, certains éléments se modifient par accommodation.* »⁵

*« En ce qui concerne les modes, la seule transposition importante est celle du mode impératif. »*⁶

³ GREVISSE. M., *Le Bon Usage*, Paris-Gembloux : Duculot, (1980), p.1410.

⁴ *Ibid*, p. 1412.

⁵ WAGNER. R. L et PINCHON. J, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris : Hachette., (1962). p.36.

⁶ *Ibid*. p.38.

Dans l'ouvrage *Grammaire Du Français Contemporain*, dans un chapitre sur la subordination, on a parlé d'une transposition d'un discours dans un autre.

« Grâce aux constructions que nous avons décrites, un discours direct peut être transposé et subordonné à une proposition ; par là il devient indirect(...) Cette transposition est marquée par l'emploi de conjonctions spécifiques (que, comme, si...), par le changement éventuel des modes et des temps, par le rétablissement de l'ordre dit "normal"(sujet-verbe) quand celui-ci était inverse(...) par le jeu subtil des pronoms, adjectifs possessifs(...) »⁷

Cette approche traditionnelle du DR présente le DI comme un cas particulier du passage d'une phrase simple à une phrase complexe ; ayant subi quelques transformations, le discours d'autrui, « *tel qu'il a été prononcé* », se trouve rapporté en DI. L'objet d'étude portera alors sur les modifications d'ordre divers, mais en fait essentiellement d'ordre morphosyntaxique, qui pourront être constatées au cours de ces dérivations ; plus précisément, l'enchaînement adopté est le suivant : du DD au DI et du DI au DIL : enchaînement justifié par le fait que le DIL présente bon nombre de modifications que le DI mais se voit amputé de la conjonction et du verbe introducteur.

On passerait ainsi de : *il a dit* : « *j'arrive* » à *il a dit qu'il arrivait* avec un changement de personne et de temps), ensuite de *il a dit qu'il arrivait* à *il arrivait (disait-il)* avec un effacement de (il a dit que).

1.1.2. Les inconvénients de l'approche traditionnelle du discours rapporté

L'approche traditionnelle, qui voit dans le DR des opérations de dérivations mécaniques d'une subordonnée (DI) à partir d'une indépendante (DD), a un double inconvénient :

- Elle fait du DI une simple modification du DD, le subordonnant même à l'existence de ce dernier ce qui paraît tout à fait discutable.
- D'ailleurs, cette approche accentue l'aspect « *premier* », « *authentique* » du DD parce qu'elle le voit comme le point de départ et l'origine du DI, en outre comme un « *calque* » de la réalité⁸.

⁷ CHEVALIER, J. ; BLANCHE – BENVENISTE, C.; PEYTARD, J. et al, *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris : Larousse, (1990). p.122.

⁸ Ainsi chez WAGNER et PINCHON, *Dans le style direct, l'énoncé est reproduit sous la forme exacte qu'il prend dans la parole ou dans la pensée.* » WAGNER, R. L. ; PINCHON, J., (1962), *Op.cit.* p. 40. Ou chez=

Cette représentation n'offre qu'une vue fort limitée et restreinte de la question du DR parce que de nombreux faits linguistiques ne peuvent pas s'expliquer par des opérations de transformation d'ordre morphosyntaxique.

AUTHIER et MEUNIER ont refusé de réduire l'étude du DR à l'étude des changements morphosyntaxiques. Ils se sont basés pour leur étude sur l'analyse des exercices consacrés au DR dans un ensemble de manuels scolaires qui s'inscrivent dans la vision traditionnelle. Ils ont montré à travers l'examen de divers ouvrages scolaires les limites de cette approche traditionnelle tant du point de vue linguistique que pédagogique.

Pour ces chercheurs la grammaire scolaire française « *véhicule implicitement, de façon inévitable, une image de la langue rétrécie à une combinatoire morphosyntaxique "débarrassé" des conditions de production du discours (...) »⁹. En effet, les manuels scolaires qui suivaient la tradition grammaticale présentent des exercices qui demandent une application mécanique de la transposition d'une forme dans une autre sans tenir compte des propriétés sémantiques et énonciatives telle que l'impossibilité de rapporter au DI certains éléments linguistiques (les interjections, les phrases exclamatives et les proverbes).*

L'inefficacité de ces exercices scolaires se voit surtout dans les erreurs de manipulation du DR effectuées par les élèves.

Le refus de ces exercices de transpositions de la part d'AUTHIER et MEUNIER s'explique par le fait que « *le cadre énonciatif et discursif hors duquel ils se situent n'est pas un supplément d'âme qu'il serait possible d'ajouter dans quelques exercices complémentaires, ou d'atteindre dans un deuxième temps avec des élèves plus âgés.* »¹⁰ Autrement dit, il fallait, dès le premier exercice de DR, une prise de position sur la langue dans toutes ses dimensions.

Les critiques d'AUTHIER et MEUNIER de l'approche traditionnelle du DR ont permis de soulever des questions importantes liées au rapport DD-DI. Ces chercheurs ont remis en question la relation entre le DD et le DI, qui avaient représenté pour les grammairiens traditionnels deux variantes d'une même structure linguistique et qui allaient représenter

=c'est le discours cité par le narrateur, qui présente comme sortant directement de la bouche de celui qui parle les paroles prononcées. »² GREVISSE. M., (1980), *Op.cit.* p.1409.

⁹ AUTHIER. J. & MEUNIER. A., , *exercices de grammaire et discours rapporté, Langue française* 33, (1977), pp. 41-42.

¹⁰ *Ibid.*, p.66.

pour les générativistes deux modes de rapport de parole indépendants et structurellement distincts.

1.2. La grammaire générative : la dissociation des discours direct et indirect

Dans son article "*Le style narratif et la grammaire du discours direct et indirect*" BANFIELD s'élève contre l'idée traditionnelle selon laquelle le DD et le DI dérivent par transformation l'un de l'autre. Elle pose le problème de dérivation des formes du DR comme suit: « *Étant donné certaines ressemblances entre ces DD et DI, comment rendre compte de leurs différences ? Peut-on les dériver l'un de l'autre par une transformation grammaticale plausible ?* »¹¹

BANFIELD opte en faveur de la dissociation des discours direct et indirect pour les considérer comme deux modes de rapport de la parole qu'on ne peut pas dériver l'un de l'autre. Pour elle, la position de la dérivation est intenable puisqu'il existe entre le DD et le DI des différences syntaxiques essentielles.

1.2.1. Le caractère non dérivatif du discours indirect

Ann BANFIELD souligne le caractère non dérivatif du DI comme suit: « *On pourrait supposer que le DI est dérivable à partir du DD mais la difficulté de fournir une structure profonde à certains noms et adverbess, ajouté au fait que certaines ambiguïtés d'interprétation existent uniquement dans le discours indirect constituent des arguments majeurs contre cette solution.* »¹²

Les exemples ci-dessous illustrent les difficultés avancées par BANFIELD :

➤ *Il a dit que tu avais tort.*

Pour cet énoncé du DI il est difficile de proposer un énoncé du DD qui serait, à coup sûr, la structure profonde correspondant à l'enchâssement :

- *Il a dit : « tu as tort »*
- *Il a dit : « Pierre a tort »*
- *Il a dit : « vous avez tort »*
- *Il a dit : « cet imbécile a tort »*

¹¹ BANFIELD. Ann, *Le style narratif et la grammaire des discours direct et indirect*, (1973) change 16/17, p.191.

¹² *Idem.*

Les transformations mécaniques que l'on retrouve dans la plupart des exercices traditionnels et qui consistent à passer d'un pronom à un autre pronom (je → il, tu →il, etc.) ne pourraient pas régler ce problème.

Le même argument est valable pour certains adverbes de lieu et de temps, on remarquera que la tradition s'en tient de façon fort limitative à des équivalences entre les déictique du type : demain, la semaine prochaine, ici, etc. Devant un énoncé au DI comme le suivant :

- *Il a dit qu'il viendrait demain.*

Il sera impossible de prévoir - à coup sûr - l'origine de l'adverbe « demain » devant l'infinité de possibilités d'expression que le DD peut offrir:

- *Il a dit : « je viendrai le lendemain »*
- *Il a dit : « je viendrai dans 28 jours »*
- *Il a dit : « je viendrai le mardi 10 septembre »*
- *Il a dit : « Je viendrai mardi prochain », etc.*

Un autre argument confirmant le caractère non dérivatif du DI concerne les verbes introducteurs ; certains verbes introducteurs au DI sont incongrus au DD. Si on considère un énoncé au DI comme :

- *Adam croit que sa mère est belle.*

La structure profonde de cet énoncé ne peut être du DD puisque le verbe « croire » ne pourrait pas introduire un énoncé au DD, d'où l'agrammaticalité de :

- * *Adam croit : « ma mère est belle »*

Enfin, les faits rapportés au DI peuvent être commentés et représentés comme réellement prononcés ou au contraire comme modifiés, ce qui n'est pas possible au DD :

- 1-a) *Matt a dit que Pierre avait tort, mais le mot qu'il a utilisé était : cet imbécile.*
- b) * *Matt a dit : « Pierre a tort », mais le mot qu'il a utilisé était : cet imbécile.*
- 2-a) *Il a écrit que la religion est l'opium du peuple, et ce sont là ses mots exacts.*
- b) * *Il a écrit : « la religion est l'opium du peuple », et ce sont là ses mots exacts.*

Selon BANFIELD, ces différents arguments montrent le caractère non dérivatif du DI. Il ne reste donc plus qu'à prouver le caractère non dérivatif du DD pour dissocier radicalement ces deux modes de rapport de la parole.

1.2.2. Le caractère non dérivatif du discours direct

Selon BANFIELD, l'alternative qui ferait dériver le DD du DI est également insoutenable en raison des constructions qui apparaissent au DD et qui produisent des phrases agrammaticales au DI, comme on le voit dans les exemples suivants :

A) *La présence d'exclamations ou d'éléments expressifs*

- Il s'écria : « Mais, bien sûr, c'est évident ! »
- * Il s'écria que mais, bien sûr, c'est évident.

B) *L'inversion sujet-verbe des phrases interrogatives*

Il a demandé :

- « Viendrez-vous ? »
- * Il a demandé si viendrez-vous.

C) *Phrases « incomplètes », en particulier sans verbe*

- Il s'écria : « Magnifique, ce tableaux ! »
- * Il s'écria que magnifique, ce tableau.

D) *Enoncé rapporté au DD en langue étrangère*

Il est impossible d'avoir des langues (des dialectes ou des niveaux de langue) différentes dans la proposition introductive du DI et dans la subordonnée, alors que cela est possible dans DD.

- Dindon confia à Anna : « agnosco veteris vestigia flammae »
- * Dindon confia à Anna qu'agnosco veteris vestigia flammae.

En envisageant le problème en question, BANFIELD en vient à la conclusion qu'une transformation dérivant le DD du DI ou vice versa serait compliquée, inadéquate et chargée d'exceptions.

1.2.3. L'alternative selon BANFIELD

Ayant constaté à partir de cette série de faits, qui fait voir qu'une transformation du DD en DI n'est pas défendable, Ann BANFIELD propose de modifier le modèle classique des règles de réécriture (du type SN + SV), en introduisant un nœud initial dominant étiqueté E (=Expression). C'est à partir de ce nœud que seront résolus les problèmes des structures qui ne sont pas sur le modèle (SN + SV) : phrases « incomplètes », exclamations, syntagmes utilisés isolément (en réponse par exemple : « A dix heures »), etc. Il sert également à éclaircir le rapport entre le DD et le DI.

Il importe de noter que ce nœud E ne peut pas se retrouver à l'intérieur de P (proposition) de façon enchâssée. Les structures des discours direct et indirect seront alors présentées comme suit :

DD : *E* {p [Matt dit]} *E* {p [Il a raison]}

DI : *E* {p [Matt dit] p [Il a raison]}

À partir de cette structure, BANFIELD introduit le principe 1E / 1 JE: « *Pour tout E, il y a un seul réfèrent pour JE (le locuteur) et un seul réfèrent pour TU (l'adresse).*»¹³

Ainsi le DD portant deux "E" à deux voix (deux locuteurs) et le DI contenant un seul "E" à une seule voix (un seul locuteur). Cette double structure permet de se rendre compte qu'il s'agit de deux phénomènes de rapport de parole différents.

L'analyse du DR présentée par BANFIELD met en question la structure et la dérivation du DD et du DI. L'approche est intéressante mais elle représente des limites que les approches énonciative et pragmatique du DR ont relevées.

1.3. Les théories de l'énonciation

1.3.1. L'apparition du terme *discours rapporté*

C'est dans le cadre des théories de l'énonciation qu'on tient en observation l'apparition du terme *discours* début des années soixante-dix, si l'on regarde la date de parution des ouvrages utilisant l'expression *discours rapporté*, on voit qu'ils sont, pour la plupart, postérieurs à la traduction française du « *Marxisme et la philosophie du langage* » (1977) de M. BAKHTINE. En 1972, dans leur dictionnaire encyclopédique des sciences du langage, DUCROT et TODOROV parlent pourtant de *discours rapporté* :

¹³ *Ibid.*, p.119.

« Décrire le fait même de l'énonciation donne lieu au discours rapporté ; suivant que certaines transformations grammaticales ont été effectuées ou non, on parle de style indirect ou de style direct »¹⁴.

Deux ans plus tard, en 1974 - toujours avant la traduction de l'ouvrage de M. BAKHTINE -MIEUX et Sophie MOIRAND ont publié, dans la revue *Le Français dans le Monde*, un article ayant pour titre « *Le discours rapporté* ». Encore deux ans plus tard, en 1976 Hélène GAUVEN dirige un ouvrage à vocation pédagogique intitulé justement *pédagogie du discours rapporté*.

En tout cas l'apparition de ce terme est liée beaucoup plus à la traduction française de *marxisme et philosophie du langage* de M. BAKHTINE en 1976.

S'il est difficile de pointer exactement la naissance de ce terme et d'en cerner la paternité, on peut néanmoins constater que l'intérêt porté aux problèmes du rapport du dit d'autrui, tant dans le champ français et européen qu'américain, coïncide avec l'usage de plus en plus fréquent du terme *discours rapporté*.

Ce changement d'appellation est lié, selon ROSIER, « à des déplacements théoriques dans le champ des sciences humaines, (...) ; c'est l'analyse de pratiques discursives concernant le sujet et l'idéologie. »¹⁵

1.3.1.1. *Discours dans discours rapporté*

À l'origine de l'idée lancée sur le DR, le vocable *style* dans *style direct* ou *style indirect*, auquel se substitue le terme *discours*, signifie mode d'expression particulier, il en est toujours ainsi à l'heure actuelle. Cependant, dans l'expression *discours rapporté*, *discours* ne signifie pas *style*. Ce dernier est réservé aux catégorisations particulières du direct et de l'indirect et *rapporté*. Ce terme circule dans le champ de la linguistique française dès le moment où on a coutume d'explicitier l'emploi de *discours* dans l'expression *discours rapporté* comme suit :

« Les termes même de “discours” rapporté ou de “style” direct, indirect, et indirect libre manifestent que leur étude échappe à la grammaire de la phrase et appartient à l'analyse de discours et de style. »¹⁶

¹⁴ DUCROT. O et TODOROV. T, (1972), *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris : seuil, p.386.

¹⁵ ROSIER. L., (1999), *Op.cit.*, pp. 44-45.

¹⁶ GAULMYN M.M., (1983), *cité par ROSIER. L., (1999), Op.cit.*, p.49.

Dans cette acception, *discours* s'oppose donc à *phrase*. Paradoxalement, le traitement des discours direct et indirect, formes typiques du discours rapporté s'est longtemps fait à partir de phrases et non de suite textuelles s'apparentant à du discours. En outre, le terme *discours* ne se résume pas au dit (les énoncés) mais il le dépasse pour englober aussi le dire (l'énonciation). Donc, dans *discours rapporté* on n'entend pas rapporter un énoncé mais rapporter une énonciation.

« Si le terme discours ne peut se restreindre au dit (les paroles) mais doit s'étendre au dire, c'est dans son équivalence à l'énonciation qu'il va falloir saisir le mot discours dans l'expression discours rapporté. »¹⁷.

1.3.1.2. Rapporté dans discours rapporté

Rapporter, reformuler, reprendre, répéter, transposer et paraphraser sont les verbes que l'on emploie le plus fréquemment pour décrire l'acte linguistique à l'œuvre dans le discours rapporté.

Rapporter, dans son acception la plus commune, désigne un acte complexe supposant deux situations de communication, la première ayant suscité un acte de parole, et la deuxième permettant la reprise de ces paroles.

Reformuler désigne une appropriation du discours d'autrui. Cette activité rapportante consiste à reconstruire le sens de l'énoncé « original » (discours direct) dans un énoncé modifié grammaticalement et sémantiquement (discours indirect).

Transposer est le correspondant grammatical qui englobe les modifications de lieu, de temps et de personne. Autrement dit les changements morphosyntaxiques. Les critiques adressées à l'égard de ces conceptions traditionnelles (qui voient dans le DR une transposition du DD dans le DI et inversement) se centrent sur la procédure de transformation, hors de toute situation d'énonciation.

Rapporté étendu au sens de *paraphrasé* met l'accent sur les transformations que l'énoncé subit non au niveau formel mais au niveau sémantico-pragmatique.

Laurence Rosier a privilégié le terme *rapporté* pour des raisons de facilité mais également parce qu'elle estime que la pratique du rapport au dit d'autrui est déterminé par

¹⁷ ROSIER. L., (1999), *Op.cit.*, p.51.

l'idée que nous parlons toujours avec les mots des autres, que nous rapportons toujours à des degrés divers de l'autre dans notre discours.¹⁸

1.3.2. L'approche de Jacqueline AUTHIER 1978

Dans son analyse des formes du DR, AUTHIER part du principe qu'un énoncé au DR ne rapporte pas un énoncé mais une énonciation. A partir de cette hypothèse, elle précise que le DD et le DI sont deux formes linguistiques opposées qui nécessitent des traitements différents. Selon elle, l'interprétation de BANFIELD du DI comme relevant de la paraphrase, de la traduction est tout à fait juste, mais son interprétation du DD soulève des problèmes:

« Dire que le DD comprend "deux voix" est certes nécessaire; mais on ne peut pas se satisfaire de la simple juxtaposition, succession d'actes d'énonciation. (...) le DD implique une hiérarchisation explicite des deux actes d'énonciation, l'acte rapporteur et l'acte rapporté.»¹⁹

Par hiérarchisation de deux actes d'énonciation AUTHIER renvoie au fait que dans le discours direct un énoncé est inclus dans un autre et une énonciation est incluse dans une autre. Ainsi, dès lors qu'E1 (l'acte rapporté) est inséré dans E2 (l'acte rapporteur), il acquiert un statut sémantique particulier dont la description du DD comme deux E ne tient pas compte. Jacqueline AUTHIER fait ressortir ainsi une divergence théorique profonde entre la démarche de BANFIELD et les approches énonciatives.

1.3.3. L'approche de Danielle FORGET 1980

Dans ses études du discours rapporté, Danielle Forget accepte la proposition de BANFIELD de dissocier le discours direct du discours indirect. Cependant, elle avance que même si l'hypothèse de BANFIELD est adéquate au niveau syntaxique, elle devra cependant être complétée au niveau sémantique par des règles interprétatives concernant les conditions de vérité et de point de vue.

¹⁸ Cf. ROSIER. L., (1999), *Op.cit.*, p.57.

¹⁹ AUTHIER. J., *Les formes du discours rapporté. Remarque syntaxiques et sémantiques a partir des traitements proposes*, DRLVE, n° 17, (1978), p.45.

1.3.3.1. Les conditions de grammaticalité et de vérité

FORGET a montré que le discours direct et le discours indirect obéissent à des règles différentes dans le rapport de la parole et elle propose trois critères de classification:

A) La transmission de l'agrammaticalité

Selon FORGET, lorsqu'on veut retransmettre un énoncé mal formé grammaticalement, le rapport de la parole peut être différent selon qu'il s'agisse du discours direct ou du discours indirect.

Soit, par exemple, l'énoncé suivant « *moi prendre un ticket de métro* » produit par Max. Si on rapporte cet énoncé au discours direct, on l'énonce sous la forme suivante :

Max a dit : « je vais prendre un billet de métro »

Mais cet énoncé est inacceptable selon FORGET, puisque « *le rétablissement de la structure sémantique et pragmatique s'opère au détriment de la valeur de vérité de l'énoncé.* »²⁰. Cela indique que la valeur de vérité d'un énoncé comportant un discours direct nécessite la littéralité des paroles du locuteur original. Donc cet énoncé devrait être rapporté ainsi :

Max a dit : « moi prendre un ticket de métro »

Par contre, au discours indirect c'est l'inverse qui se produit, les paroles de Max ne peuvent pas être rapportées textuellement :

** Max a dit que lui prendre un ticket de métro.*

Cet énoncé est également inacceptable. La phrase agrammaticale de Max devrait être transformée en une phrase grammaticale puisque le discours indirect ne puisse pas reproduire une phrase agrammaticale. Donc la forme correcte serait :

Max a dit qu'il allait prendre un billet de métro.

Ainsi, en cas d'agrammaticalité l'énoncé agrammatical peut être retransmis textuellement et sans difficulté au discours direct ; tandis qu'au discours indirect le rétablissement de la grammaticalité de l'énoncé est nécessaire.

²⁰ FORGET. D, *Analyse sémantique et pragmatique du discours rapporté*, thèse de PHD, Montréal, Mc Gill Université. (1980), p.77.

B) L'anomalie sémantique

Si on veut retransmettre un énoncé comportant une anomalie au niveau sémantique, on pourra en rapporter sans difficulté par le DD et le DI. Soit, par exemple, l'énoncé suivant produit par Max: « *Le train avait atterri hier soir* ». Au discours direct, cet énoncé peut être rapporté sous la forme suivante :

Max a dit : « le train avait atterri hier soir »

Au discours indirect, cet énoncé peut être rapporté sous la forme suivante :

Max a dit que le train avait atterri hier soir.

On constate que l'anomalie sémantique s'est maintenue dans les deux cas. Donc si l'énoncé est asémantique, il pourra être rapporté par le DD et le DI. S'il est agrammatical, il ne pourra pas être rapporté tel quel par le DI.

C) La traduction

Un autre exemple qui illustre la différence entre le discours direct et le discours indirect est l'impossibilité de traduire un énoncé formulé en une langue étrangère lorsqu'il est rapporté au discours direct. Ainsi, si un locuteur prononce la phrase « *Faz calor* », elle pourra être rapportée soit au discours direct sous sa forme originale : *Il a dit « faz calor »* ; soit au discours indirect en la traduisant : *Il a dit qu'il faisait chaud.*

L'impossibilité de traduire un énoncé rapporté au DD peut expliquer la bizarrerie d'un énoncé comme : *Mohamed a dit : « je ne parle pas français »*

En se basant sur ces trois critères, Forget a pu montrer que le DD et le DI possèdent des conditions de grammaticalité et de vérité différentes et cela rend difficile toute dérivation entre ces deux modes de discours rapporté.

« Le discours direct sert à rapporter textuellement le discours original, alors que le discours indirect n'a pas à satisfaire cette exigence. La reproduction des paroles exactes du locuteur fonctionne en quelque sorte comme une pré-condition pour l'emploi du discours direct. Ainsi, il est devenu assez commun de dire que le discours direct s'attachait à l'expression du discours original alors que le discours indirect s'attachait à son contenu »²¹

²¹ *Ibid.*, p.80.

1.3.3.2. La notion de point de vue

Toujours dans sa critique de BANFIELD, Forget insiste sur la nécessité de tenir compte de ce qu'elle appelle *le point de vue*, c'est-à-dire « *la part de responsabilité comparée du rapporteur par comparaison au locuteur original en ce qui concerne les paroles citées.* »²². Selon elle, dans le DD « *il existe une claire délimitation des points de vue* »²³ parce que la citation relève exclusivement du point de vue du locuteur original, tandis que le DI « *peut comporter une ambiguïté de point de vue.* »²⁴

Ainsi, en prenant en observation l'interprétation de BANFIELD qui dit que le discours indirect comporte un seul E et donc une seule voix, Forget cherche une explication au contraste entre les énoncés (a) et (b) (au-dessous) dans lesquels la responsabilité de l'expression est attribuable soit au rapporteur soit au locuteur original.

a- Anna a dit que les punks, comme moi je les appelle, sont arrivés en ville.

b- Anna a dit que les punks, que moi j'appelle les communistes, sont arrivés en ville.

2) a- Mark a dit qu'il avait épousé ma cousine, mais il ne sait pas qu'elle est ma cousine.

Mark a dit qu'il avait épousé ma cousine, mais je continue de croire qu'il se trompe et qu'elle est la cousine de Pierre.

Dans ces énoncés du DI, on remarque que dans 1a et 2a, le point de vue est celui du locuteur original alors que dans 1b et 2b le point de vue est celui du rapporteur.

De là à conclure que le mérite de l'analyse de Forget est de tenter de dépasser celle de BANFIELD par l'introduction de la composante sémantique liée au point de vue.

²² *Ibid.*, p.2.

²³ *Idem*

²⁴ *Idem.*

2. Typologie des discours rapportés

2.1. Les types principaux du discours rapporté

2.1.1. Le discours direct

Le discours direct, étant une des formes du discours rapporté, est défini comme le rapporté, «*dans sa forme originale, sans termes de liaisons, après un verbe de parole et dans la langue écrite placé entre guillemets.*»²⁵ Ou comme la restitution des paroles exactes de l'énonciateur cité²⁶.

MAINGUENEAU a défini le discours direct comme «*deux actes d'énonciations qui se trouvent parfaitement disjointes* »²⁷. Autrement dit, comme l'insertion dans une énonciation d'une énonciation autre. Étant rapportés à leur situations d'énonciation respectives ; le discours citant et le discours cité possèdent chacun un repérage distinct pour leurs embrayeurs. Cette disjonction est clairement manifestée à l'écrit par la présence des guillemets, qui jouent le rôle d'une frontière intangible entre les deux énonciations. A l'oral c'est le contexte linguistique qui marque cette frontière, éventuellement secondé par un changement net dans la voix lors du passage au discours cité. L'énoncé suivant montre la coupure entre les deux énonciations :

Paul m'a dit à Lyon il y a huit jours : « Je suis content de partir demain d'ici ».

- Énonciateur = je¹ (m')

Discours citant : - Allocataire = inconnu

- Déictique = passé (a dit), il y a huit jours

- Énonciateur = je² (Paul)

Discours cité : - Allocataire = je¹

- Déictique = présent (suis), demain, ici.

Ces deux ensembles d'embrayeurs ne se coïncident absolument pas et changent de référent du discours citant au discours cité. On perçoit sur ce point que les embrayeurs du discours citant sont immédiatement interprétés grâce à la situation d'énonciation tandis que ceux du discours cité demeureront "opaques" si le discours citant n'explique pas lui-même ce à quoi ils réfèrent; ainsi dans l'exemple au-dessus on ne sait qui est le *je* du discours cité que parce que le discours citant indique qu'il s'agit de Jean et il en va de même pour *ici* (= Lyon) et *demain* (= il y a sept jours).

²⁵ LE ROBERT pour tous, (1994), Paris : Le Robert.

²⁶ MAINGUENEAU. D, *Analyser les textes de communication*. Paris, Nathan/HER, (2000), p.118.

²⁷ MAINGUENEAU. D, *L'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette, (1999), p.118.

2.1.1.1. Le discours direct entre textualité et fidélité

On dit souvent que le DD rapporte exactement les propos tenus ; sa principale qualité serait donc une très grande fidélité. Or, rapporter textuellement n'exige pas rapporter fidèlement, « *en fait, il ne faut pas être dupe de l'illusion linguistique ; certes, en rapportant les paroles textuellement le rapporteur est censé être sincère et ne pas trahir l'énoncé originel, mais rien ne l'empêche de rapporter des propos sensiblement différents de ceux émis sans qu'on puisse le taxer de mensonge pour autant.* »²⁸.

Le fragment de discours cité peut même être en apparence une copie conforme à l'original et peut se trouver en réalité notablement déformé par l'intonation ou par une mise en contexte tendancieuse ; en outre, le fait de choisir tel ou tel fragment d'un énoncé pour le rapporter constitue une opération d'implication considérable du rapporteur.

« *Caractériser le DD comme mode "objectif" de rapport d'un acte de parole, c'est réduire l'acte d'énonciation à l'énoncé, le sens d'un énoncé en situation au signifié de cet énoncé hors contexte.* »²⁹ Il n'existe ainsi donc pas d'équivalence entre la textualité et la fidélité du DD. Le message rapporté, coupé de son énoncé d'origine, est ancré dans une nouvelle situation de communication qui le détermine et permet de l'interpréter d'une façon ou d'une autre ; il est devenu partie du message du rapporteur et ne peut fonctionner que s'il est accompagné, dans l'énoncé introducteur, d'indication sur sa situation d'énonciation. Cet énoncé introducteur est d'ailleurs souvent désigné comme le lieu de l'inscription de la subjectivité du rapporteur.

2.1.1.2. Les opérations énonciatives et argumentatives dans le discours direct

Dans le DD, le sujet énonciateur réalise une opération d'assertion de désassertion. Le sujet énonciateur fait une assertion tout en affirmant avec les signes de démarcations que ce n'est pas lui qui parle. Son assertion est alors une désassertion puisqu'il signale qu'il ne prend pas en charge ce qui est entre guillemets.

En fait, la tâche de l'énonciateur-rapporteur revient principalement à donner les repères situationnels du DD, c'est-à-dire de situer, par rapport à son propre temps d'énonciation, le discours cité directement. Ce repérage situationnel, ajouté aux divers verbes de dire que l'énonciateur emploie pour introduire l'énoncé du locuteur sont les

²⁸ *Ibid*, (1999), *Op.cit*, p.122.

²⁹ AUTHIER. J, (1978), *Op.cit*, p.53.

marques formelles des opérations énonciatives de celui qui rapporte un discours. Selon ATLANI : « *Le DD ne fait que dénoter le discours d'un autre et c'est pourquoi tout commentaire sur le contenu même du discours rapporté est exclu : la visée de l'énonciateur est de présenter à son interlocuteur un discours comme ayant existé, sans commentaire sur le sens du discours de l'autre.* »³⁰.

Cependant, malgré l'objectivité apparente du DD, ce mode de rapport de la parole sert des visées argumentatives différentes selon l'énonciateur qui le rapporte. Selon Atlani, le discours direct, intégré par l'énonciateur dans son propre discours, devient non-autonome situationnellement mais aussi argumentativement. Ainsi, l'énonciateur qui rapporte des propos textuellement ne rapporte en fait qu'une partie qu'il choisit du discours initialement produit. De plus, coupées de leur contexte primitif, les paroles d'autrui sont intégrées au nouveau discours et prennent leur sens dans celui-ci. L'auteur avance ainsi que dans le DD « *l'énonciateur ne prend pas en charge le discours qu'il cite directement* », néanmoins « *il l'incorpore dans son propre énoncé* ». « *Il lui est donc toujours possible de détourner le discours initialement produit de sa visée primitive.* »³¹

L'introduction du discours direct dans un récit amène une rupture qui se marque en général par divers indices.

Présence de signes typographiques spécifiques : deux points, guillemets, tirets pour les répliques, les changements de locuteur...

- Des changements de temps et de personnes : passage de l'énoncé historique ou récit au discours.

- La citation est attribuée à son propre énonciateur par l'intermédiaire d'un verbe introducteur. Ce verbe peut être passe-partout, neutre comme *dire*, ou ajouter des informations diverses comme *hurler*, *beugler*, *bredouiller*, *murmurer*, *prétendre*. Le discours direct tente de restituer fidèlement la vivacité, l'expressivité du propos rapporté.

³⁰ ATLANI Françoise., (1981), cite par EL MANKOUCH. F., (1995), *stratégies énonciatives et argumentative dans le discours rapporté*, mémoire de maîtrise, université de Québec à Chicoutimi, p. 23.

³¹ *Idem.*

2.1.2. Le discours indirect

Dans le cas du DD, l'invariance entre un énoncé original et un énoncé rapporté se situait sur le plan de la matérialité linguistique ; les deux énoncés étaient supposés identiques. Avec le DI l'invariance est au niveau du contenu pensé de l'interprétation de l'énoncé original. Il ne s'agit donc pas d'une reproduction de l'énoncé original mais de la version que le rapporteur en donne.

Dans le DI, il n'y a plus d'autonomie syntaxique du discours cité à l'égard du discours citant car, dans ce cas, le discours cité assume la fonction d'un complément d'objet direct du verbe du discours citant.

Il n'y a plus de place dès lors que pour un seul acte d'énonciation, celui du discours citant ; cela implique que toutes les traces de l'énonciation du discours cité (embrayeurs, mais aussi tournures expressives, interrogations, etc.) soient systématiquement effacées au profit de celles du discours citant. Ainsi pour :

Sophie m'a dit que tu étais arrivé hier ici.

Les embrayeurs *tu*, *hier* et *ici* dépendent de l'énonciation du rapporteur : le *tu* est le récepteur du discours citant ; *ici* réfère à l'endroit où se trouve le rapporteur ; *hier* au jour précédant le moment d'énonciation du discours citant.

Le DI ne connaît pas une divergence significative entre l'oral et l'écrit et ne connaît qu'un seul moyen d'introduire le discours cité, à savoir le verbe introducteur suivi d'un complétif objet.

2.1.2.1. Les conditions d'équivalence du discours indirect

Selon Jacqueline AUTHIER, le DI est une « *parole de L disant ce que signifie une parole de l* »³² Dans cette conception, le DI est considéré comme l'aboutissement d'un processus de décodage /réencodage. Cet exercice de paraphrase nécessite de la part du rapporteur le respect des conditions d'équivalence déterminées en système. Ainsi, pour qu'un énoncé rapporté au DI soit équivalent à l'énoncé produit par le locuteur original, il faut qu'il reçoive la même interprétation sémantique que celui-ci. Le champ de paraphrase sur lequel le DI s'appuie pourrait donc couvrir :

- Les variations dans la désignation (je / tu / il).

³² AUTHIER. J., (1978), *Op.cit*, p.64.

- Les synonymies lexicales comme, par exemple, (*pas marié / célibataire*).
- Les synonymies syntaxiques comme : (*actif/passif*), (*complétive/nominalisation*).

Le DI constitue une forme linguistique à travers laquelle s'effectue un acte de parole spécifique d'analyse sémantique d'un autre acte de parole. L'opération de paraphrase qu'un rapporteur effectue se base sur le sens que celui-ci attribue à l'acte de parole entre un locuteur original et un récepteur. Dans cette optique, il est donc important de préciser que ce que rapporte un énoncé au DI ce n'est pas un énoncé mais un acte d'énonciation.

Le rapport de la parole est donc une opération qui doit tenir compte du linguistique et de l'extralinguistique en même temps.

La difficulté dans le cas du DI réside dans le fait d'établir une classe d'équivalence entre l'énoncé rapporté et l'énoncé original ; ce qui nécessite une prise en compte du linguistique et de l'extralinguistique.

*« Établir une classe d'équivalence que suppose un énoncé au DI, hors contexte, est sans objet; l'établir pour un énoncé en situation d'énonciation excède absolument le domaine du linguistique. »*³³

Si le discours direct reproduit ou répète « mécaniquement » des propos un peu comme un magnétophone, le style indirect en revanche est déjà une interprétation des discours cités, non leur reproduction. Il peut ainsi raccourcir, analyser, résumer les propos du tiers cité. La transformation de l'énoncé initial est donc plus ou moins grande.

2.1.3. Le discours indirect libre

Le discours indirect libre (DIL) est une forme du DR qui fonctionne en exploitant les moyens propres au DD et au DI, il cumule les avantages de ces deux procédés : traces de l'énonciateur du discours cité à l'instar du DD, et point de vue du rapporteur sur le discours cité comme dans le DI.

Le DIL se différencie du DD et du DI par son incapacité d'être caractérisé comme tel hors contexte ; autrement dit, il n'y a pas de marque linguistique permettant de dire d'un fragment d'énoncé considéré isolément s'il relève ou non du DIL ; ce qui permet de lire, sous la plume Anna Jaubert, que « *les phrases littéralement indicibles représentent*

³³ *Ibid*, p.67.

(...) des phrases non dites, et de proche en proche, plus rien ne différenciera le DIL du discours lisse du narrateur»³⁴

À titre d'exemple, considérons le passage suivant:

« Du coup, Etienne s'animait. Comment ! La réflexion serait défendue à l'ouvrier! Eh justement, les choses changeraient bientôt, parce que l'ouvrier réfléchissait à cette heure. »

Il ne s'agit pas dans cet énoncé du DI puisque on ne trouve pas en particulier un verbe de communication suivi d'une complétive et on note aussi la présence des éléments exclamatifs qui sont incompatibles avec le DI. Et il ne s'agit non plus du DD puisque on ne trouve pas un verbe de communication et des guillemets, d'ailleurs on constate que *changeraient* et *réfléchissait* obéissent à la concordance des temps spécifiques du DI ; ce dernier trait est autant plus net que *réfléchissait* se trouve associé à un déictique (à cette heure) normalement lié à un présent. On trouve ainsi dans cet énoncé des traits linguistiques relevant du DD ainsi que d'autres relevant du DI. Ce mélange est une des particularités du DIL.

La question se pose alors concernant l'énonciateur à qui le DIL est accordé. Ce ne peut être à l'énonciateur du discours cité originel, comme dans le DD, puisque ce ne soient pas ses propos exacts, ni au rapporteur, comme dans le DI, puisque le DIL comporte des traces de l'énonciateur originel du discours cité.

Une hypothèse intéressante qui traite cette problématique est celle de M. Bakhtine, pour qui dans le DIL « le héros et l'auteur s'expriment conjointement, (...) dans les limites d'une seule et même construction linguistique on entend résonner les accents de deux voix différentes »³⁵. Autrement dit, les passages au DIL ne sont attribuables ni au narrateur ni au personnage, on ne peut pas déterminer exactement ce qui revient à chacun d'eux dans l'énoncé mais on perçoit leurs « accents », la discordance entre leurs deux énonciations mêlées. Enfin, nous signalons que la complexité du DIL n'empêche pas son usage dans la langue parlée³⁶.

³⁴ JAUBERT. Anna, *Le discours indirect libre. Dire et montrer : approche pragmatique*, Cahiers Chronos 5, *Le style indirect libre et ses contextes*, (2000), p.49.

³⁵ BAKHTINE. M, *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris : Minuit, (1977), p.198.

³⁶ Selon Dominique MAINGUENEAU, « En dépit de la complexité du DIL, il serait faux de restreindre son emploi au seul domaine de la narration littéraire, ou, plus largement, à la langue écrite soutenue. En réalité, la langue parlée en fait aussi usage. » L'auteur exemplifiait cet usage en donnant l'exemple suivant: Il y a un mois, je l'ai rencontré par hasard...Il était écoeuré, rien n'allait dans sa vie, on ne voulait pas lui faire confiance...Je ne l'ai jamais vu si bas. Dans ce cas, ce sont surtout les moyens intonatifs qui permettent au récepteur de percevoir le passage au discours rapporté. MAINGUENEAU.D., (1999), *Op.cit.*, p.136.

Globalement, C'est un style intermédiaire entre le discours direct et le discours indirect qui supprime l'élément introducteur mais le décalage des coordonnées est conservé.

La ponctuation n'est plus celle du discours indirect : les modalités interrogatives, exclamatives en particulier sont maintenues. Pour arriver, le discours indirect libre a besoin d'un contexte introducteur qui prépare sa venue.

2.1.4. Valeurs & effets

Le **discours direct** authentifie la citation : il se veut plus objectif. Mais, en fait, il faut songer qu'il y a bien une modification du propos due à la sélection, au contexte d'insertion...

Le **discours indirect** permet souvent une mise à distance, un décalage, plus ou moins important, entre le locuteur et le sujet du discours rapporté :

- Ce journaliste prétend que / déclare que l'on étouffe l'affaire.
- Si l'on croit M. Rouletabille, on étouffe l'affaire.
- Si l'on croit M. Rouletabille, on étoufferait le scandale.
- Ce critique affirme à tort que Zola est un simple écrivain réaliste.
- Notre adversaire espère voir son prétendu *programme* réussir...
- Le candidat Tartempion déclare que son « **programme** » est le seul efficace en matière d'économie.

NB Les guillemets ou les italiques sont des alertes seulement perceptibles à l'écrit : elles marquent l'ironie, la prise de distance.

Le **discours indirect libre** permet de varier l'écriture, d'alléger le texte. Il amène une certaine fusion entre le point de vue du narrateur et celui d'un personnage dans un roman ; il est alors difficile de délimiter la source de l'énonciation comme on l'observe chez ZOLA ou FLAUBERT.

3. Le discours rapporté dans le discours de la presse

3.1. L'importance du discours rapporté dans la presse d'information

Pour beaucoup d'analystes du discours médiatique, le discours rapporté occupe une place essentielle dans la presse d'information. Selon MONVILLE-BURSTON : « *Il suffit d'ouvrir un quotidien pour observer que rapporter les propos d'autrui constitue une activité essentielle des journalistes* ». ³⁷ Chez CHARAUDEAU le « *phénomène de la parole rapportée est l'un des grands enjeux des médias modernes* » parce que le rôle de la presse, aujourd'hui, est « *celui de reflet, miroir, écho des diverses paroles qui circulent dans l'espace public.* » ³⁸ Jean CHARRON et Loïc JACOB reconnaissent, aussi, l'importance du DR dans le discours de l'information journalistique en soulignant que le fait de « *rapporter les propos d'autrui est un procédé d'information à ce point typique et central du discours de la presse qu'on ne saurait caractériser l'énonciation journalistique sans considérer les usages que font les journalistes du discours rapporté.* » ³⁹

Cette importance du DR dans le discours de presse s'explique par le fait que les faits et les événements dont le journaliste témoigne sont le plus souvent de nature discursive ⁴⁰: soit que le discours lui-même constitue, pour le journaliste, un «événement» (*Le premier ministre a déclaré que...*) soit que l'événement relaté n'est connu du journaliste qu'à travers un témoignage (*Selon les pompiers, l'incendie s'est déclaré dans le sous-sol du bâtiment*), soit enfin que, dans une chaîne énonciative plus complexe, le DR porte sur un autre discours qui lui-même constitue un fait (*Le ministre a rappelé que c'est son homologue fédéral qui, le premier, a dit ne pas vouloir entendre les doléances adversatives*).

Les journalistes seraient obligés de se contenter de rapporter les déclarations et les commentaires des responsables ainsi que les témoignages des citoyens pour suivre l'évolution des événements puisque, dans une situation pareille, il serait difficile pour le journaliste d'être en contact direct avec les événements (combats, champs des batailles, réunions fermées, etc.) pour en témoigner.

³⁷ MONVILLE-BURSTON. M., (1993), *Les verba dicendi dans la presse d'information*, Langue française, n°98, p.48.

³⁸ CHARAUDEAU. P, *Le discours d'information médiatique. L'impossible transparence*, Bruxelles : De Boeck Université, (2005), p.136.

³⁹ CHARRON. J., & L. JACOB., (1999), *Op. cit.*, p.13.

⁴⁰ MONVILLE-BURSTON « *La transmission médiatique de l'information concerne les paroles, largement, autant que les gestes des personnalités qui font l'actualité.* » MONVILLE-BURSTON. M., (1993), *op.cit.*, p.48.

3.2. Le discours rapporté dans le système de la communication journalistique

Le DR traduit et rend en quelque sorte visible dans le texte des aspects essentiels des pratiques journalistiques d'observation de la réalité, de collecte et de traitement de l'information (à qui le journaliste a-t-il parlé?, comment a-t-il su?, qu'a-t-il lu?, etc.).

Ainsi, les différentes formes de DR définissent des relations différentes entre les acteurs du système de la communication journalistique (*locuteur citant* : le journaliste, *locuteur cité* : président, ministre, citoyen, bref celui dont on rapporte les paroles, et *allocutaire* : le lecteur du journal).

Dans le DR direct, le journaliste cède la place au locuteur cité. Ce type de discours rapporté journalistique se présente comme la reproduction des énoncés de la source citée, plus précisément, le DD prétend reproduire les énoncés de la source. Or, la textualité n'est pas synonyme d'intégrité. La reproduction intégrale des propos d'autrui est impossible dans le discours de presse (ni, d'ailleurs, dans d'autres types de discours).

« *Quelle que soit sa fidélité, le discours direct n'est jamais qu'un fragment de texte dominé par l'énonciateur du discours citant, qui dispose de multiples moyens pour lui donner un éclairage personnel.* »⁴¹

Dans le DR indirect le journaliste-rapporteur s'interpose, en quelque sorte, entre le locuteur cité et le lecteur du journal. Il devient à la fois interlocuteur du lecteur et médiateur du rapport entre celui-ci et le locuteur cité.

Dans ce type de DR journalistique, le journaliste rapporte les propos de la source tout en maintenant sa position de locuteur. Ainsi l'énoncé original de la source n'est pas mis en scène de manière autonome ; le journaliste l'intègre à son discours en l'adaptant aux exigences de sa propre énonciation. Cette adaptation a trait notamment aux déictiques de temps, de lieu et de personne. Par exemple, alors que la source dit textuellement : *je vais ici même annoncer ma décision*, le journaliste écrira dans le journal du lendemain : *il a dit qu'il annoncerait sa décision aujourd'hui à Rome*.

Le DI joue sur le propos qu'il prétend rapporter plutôt que sur la textualité ; autrement dit le journaliste dans le cas du DR indirect rapporte le sens et non pas la forme (le texte) des paroles d'autrui. Le DR indirect requiert ainsi une opération d'analyse sémantique des énoncés d'autrui et un jugement sur le sens qu'il convient de leur accorder.

⁴¹ MAINGUENEAU. D., (2000), *Op.cit.*, p.119.

Sur le plan formel, le discours indirect apparaît comme un terme complément ou bien une proposition subordonnée qui dépend d'un terme principal introducteur :

- *Il a reconnu s'être trompé.*

- *Il a reconnu qu'il s'était trompé.*

Dans le discours indirect, le discours du locuteur cité perd son autonomie et se trouve soumis à l'énonciation du journaliste. La référence n'est pas la situation de discours du locuteur cité, mais celle du journaliste lui-même, placé au centre du système de communication.

La presse écrite fait également usage du conditionnel journalistique, ce type de discours rapporté permet au journaliste de rapporter le discours d'un sujet énonciateur fictif (la rumeur) et de construire une situation d'énonciation fictive.

Le conditionnel journalistique présente une mise à distance de l'événement que l'on rapporte sur le mode du *on dit*, mais dont on refuse d'endosser la responsabilité. Il peut être employé isolément ou en corrélation avec des attributions du dit ou d'autres mises à distance (*selon, il paraît que, etc.*) comme dans les exemples suivants :

L'Alliance serait ébranlée par la défaillance du MSP

LIBERTE le 2/1/2012 p.27

Le journaliste fait requête au conditionnel journalistique quand il rapporte des informations non confirmées par les autorités.

Conclusion

On remarque derrière les distinctes approches du discours rapporté une volonté de dépassement des observations limitées de la grammaire traditionnelle et un souci de plus en plus confirmé de tenir compte des problématiques d'énonciation et de pragmatique.

Le fonctionnement du discours rapporté est donc plus embrouillé que le laissent croire les grammaires traditionnelles qui le réduisent à l'analyse des changements morphosyntaxiques. Dans le cadre de la grammaire générative, l'étude de BANFIELD a permis d'aller plus loin que la vision traditionnelle en représentant le discours direct et le discours indirect comme deux modes distincts de rapport de la parole. En dissociant radicalement ces deux modes de discours rapporté, l'approche de BANFIELD constitue indéniablement une contribution innovatrice à l'analyse du discours rapporté. Malgré les hypothèses intéressantes de cette approche, elle demeure insuffisante par son exclusion des paramètres comme l'énonciateur et la situation d'énonciation dans l'analyse du DR.

C'est donc dans le cadre des approches énonciative et pragmatique que les vrais problèmes du fonctionnement du discours rapporté ont été soulevés. Dans cette perspective, le discours rapporté est considéré comme un acte d'énonciation spécifique dont l'étude nécessite une prise en compte de la situation d'énonciation. Une attention particulière est donc accordée à l'étude des stratégies d'appropriation par le sujet rapporteur des paroles d'autrui.

Les approches énonciative et pragmatique par la place importante qu'elles accordent au sujet, à sa relation à l'autre, à sa relation avec ses propos ou ceux des autres, à sa relation avec la situation, nous présentent les concepts théoriques pertinents pour notre démarche.

Ainsi, le concept de polyphonie de Ducrot a permis de se rendre compte de la pluralité de voix dans le discours rapporté, et les concepts de *locuteur* et *énonciateur* ont permis de distinguer la voix du locuteur original de celle du rapporteur. Ce qui nous aidera à aborder la subjectivité journalistique dans le discours rapporté en cherchant les traces renvoyant au journaliste-rapporteur ainsi que leur influence sur le message du locuteur original.

Chapitre II

Analyse discursive

Introduction

Dans ce chapitre nous essayerons de repérer les traces de l'intervention du journaliste-rapporteur dans les discours qu'il rapporte, ainsi de préciser les moyens de cette intervention et d'expliquer les stratégies lui permettant de s'introduire dans le DR. Pour ce faire nous avons choisi de regrouper les traces renvoyant à la présence du journaliste-rapporteur suivant les contextes où elles se trouvent.

Cependant, en tirant des exemples vifs de notre corpus, nous allons chercher les traces du journaliste dans les locutions introductives (c'est-à-dire la partie du discours rapporté qui permet d'introduire les paroles d'autrui) et dans les incises (qui peuvent se situer avant, après ou au milieu du discours cité). En l'occurrence notre intérêt portera sur les verbes introducteurs, les adverbes et les expressions qui les accompagnent et sur les formules introductives du locuteur original (la source du DR).

Nous allons prêter, d'abord, une attention particulière à la catégorie des verbes dits de présupposition comme: *laisser entendre, faire allusion*, etc. Ces verbes signalent que le rapporteur ne se limite pas à rapporter le dit mais aussi le sous-entendu. Dans le but de cerner la part que tient le journaliste-rapporteur dans le DR nous allons comparer le discours du locuteur-original et l'interprétation qu'en fait le journaliste-rapporteur. Nous observerons les éléments (verbes, adverbes ou expressions) qui accompagnent les verbes de parole pour voir comment ils peuvent marquer l'intervention du rapporteur et le genre d'information qu'ils peuvent apporter sur l'acte de dire. Ainsi, des adverbes comme "*seulement*" ou "*simplement* " ou des expressions comme "*sans plus de détail* ", "*sans précision*», qui accompagnent le verbe de dire, dénotent la non-exhaustivité du discours original et marquent la présence d'une opération de quantification effectuée par le rapporteur. Ici, nous tirerons parti également du concept de *lois du discours* de Ducrot pour voir comment le locuteur original a transgressé ces lois ; ainsi fait, nous arriverons à cerner la subjectivité du journaliste qui intervient pour quantifier les discours rapportés. Nous examinerons des locutions introductives de la source du DR, pour voir comment la présentation du locuteur original influence la lecture du DR et marque ainsi la subjectivité du journaliste-rapporteur.

Nous chercherons les traces renvoyant à la présence du journaliste-rapporteur dans le discours cité. Dans ce cas les moyens qu'utilise le journaliste dans la reformulation du dit.

A cet effet, notre tâche consistera à définir la manière dont l'emploi stratégies de reformulation peut révéler l'attitude du rapporteur vis-à-vis les propos rapportés. Nous chercherons à montrer et à expliquer les opérations de reformulation permettant au rapporteur d'intervenir pour commenter les paroles qu'il rapporte (*opération d'altération partielle*) ou même pour les contester (*opération d'altération radicale*).

1. La pluralité des voix dans le discours rapporté

« Nous nous réunissons dans l'ombre d'une vaste et barbare agression d'Israël contre mon pays » a déclaré l'ambassadeur du Liban à l'ONU, Mahmoud NOUHAD.

EL watan, 15-7-2006, p.2.

Le représentant libanais a insisté sur le caractère « barbare » de cette offensive, qui est à ses yeux, « une violation flagrante » de toutes les résolutions, lois, conventions, et coutumes internationales.

EL watan, 15-7-2006, p.2.

M. Mahmoud a conclu son intervention sur le fait que ces attaques militaires visent à faire fléchir le gouvernement libanais.

EL watan, 15-7-2006, p.2.

On constate dans chacun de ces énoncés la présence de deux voix, la première est celle du journaliste qui rapporte les paroles et la seconde est celle de NOUHAD Mahmoud (l'ambassadeur du Liban à l'ONU). Or on note également que ces deux voix relèvent de deux événements discursifs différents et de deux situations énonciatives différentes. Les paroles de l'ambassadeur ont été prononcées dans la réunion du conseil de sécurité alors que le journaliste a écrit son article dans des conditions autres. En intégrant les paroles de l'ambassadeur dans les siennes le journaliste laisse entendre, ainsi, deux voix.

2. Les formes canoniques du discours rapporté

2.1. Le discours direct

Rappelant que le discours direct consiste en la présentation, dans le dire en cours, de paroles prononcées, écrites ou inventées, émanant d'une autre situation de discours on s'accorde à entendre la retransmission différée qu'un locuteur:

« En effet, le fichier électoral où une même personne est inscrite trois, quatre, voire dix fois est toujours en vigueur, un stock de près de 3 millions de voix est prêt à être distribué entre les quotas retenus. La concentration des bureaux et la gestion des centres de vote dépendront, cette fois encore, du seul bon vouloir de l'administration », dénonce le RCD, après avoir rappelé qu'« en 2004, l'Union européenne, dépêchant une poignée d'observateurs, a été instrumentalisée par Alger pour légitimer, sur la scène internationale, la fraude dans une élection présidentielle où la participation n'a pas dépassé les 15%. Suite à cette manipulation et grâce aux protestations des démocrates algériens et au sursaut moral et politique de certains députés européens, Bruxelles (Parlement et Commission) avait décidé de ne plus s'impliquer dans les processus électoraux algériens ». Le RCD, en guise d'illustration, donne à méditer l'exemple tunisien où c'était l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) et non le ministère de l'Intérieur qui était chargée, entre autres, de revoir le fichier électoral.

Le Soir d'Algérie 10/01/2012,p.3

En fonction de la manière dont le discours direct est inséré dans le discours citant, il peut apparaître comme plus vivant, ou plus objectif et plus neutre que celui du discours indirect, puisqu'il est censé reconstituer les propos mêmes de l'énonciateur cité, c'est-à-dire que ceux-ci pourront être compris comme répétés mot pour mot, dans le discours citant.

En premier lieu on observe les guillemets qui, se manifeste au début de notre phrase, est un critère primaire du discours direct, La première et la deuxième phrase est l'énoncé citant. La dernière phrase, l'énoncé cité. Deuxièmement, Les temps s'organisent autour du présent, comme dans l'énonciation.

Le mode formel délimité par des guillemets et dans lequel, l'énoncé cité est précédé d'un verbe introducteur. Il s'agit le plus souvent d'un verbe déclaratif (« dire, déclarer, révéler, bafouiller, murmurer, demander, expliquer, affirmer, chuchoter, s'écrier... »)

Le verbe introducteur peut se trouver inséré dans le discours rapporté, sous forme d'incise avec inversion du sujet. L'incise est placée soit en cours, soit en fin de discours (rappelé).

Essentiellement ce sont les pronoms et les déterminants de la première et de la deuxième personne qui sont utilisées:

La sœur d'un harrag de Skikda a appelé, avant-hier, les garde-côtes d'Annaba pour leur dire : «A mon dernier appel, il m'a informé qu'ils sont près des plages tunisiennes. Depuis, j'ai perdu tout contact avec lui.»

El Watan 13/12/2010, p2

2.2. Le discours indirect

Prend la forme d'un élément grammaticalement subordonné au discours du narrateur (plus précisément, une proposition subordonnée complétive). Faisant partie d'un récit, le temps de son verbe principal (le verbe introducteur) est généralement au passé. Par ailleurs, il s'agit obligatoirement d'un verbe transitif:

Mourad MEDELICI a indiqué que la constitution d'une mission d'observateurs exigeait, en général, que cette dernière soit formée à la fois de représentants des États et de la société civile. Il soulignera ainsi qu'outre les dix observateurs algériens qui représentent l'État algérien, la Ligue arabe a également mobilisé des membres d'organisations non gouvernementales dont Anouar MALEK. M. MEDELICI a aussi tenu à expliquer les tenants et les aboutissants de cette mission d'observateurs

LIBERTE13 –14/01/2012, p. 2

Nous allons constater que : les signes de ponctuation ne sont plus utilisés, comme si la parole ou la pensée étaient comprises dans le récit. Pour ce qui est de la phrase, la parole est rapportée à l'aide d'une proposition subordonnée, l'incise dans laquelle se trouvait le verbe de déclaration devient donc la principale. Une phrase déclarative est rapportée à l'aide d'une proposition subordonnée conjonctive introduite par que. Pour ce qui concerne les temps, le verbe principal est aux temps du récit, les verbes des propositions subordonnées sont aussi aux temps du récit.

Comme aussi nous pouvons aussi de rencontrer les guillemets en discours direct et en discours indirect, le DI avec guillemets en français moderne devra être étudié à partir de la codification des guillemets comme marqueurs de littéralité. Il s'agit d'une autre forme de mixité¹, où le discours indirect est confronté à la caractéristique principale du discours direct qui est les guillemets, comme dans les exemples suivants :

A AL Qods occupe, d'Alema était allé plus loin en déclarant que « *si Israël voulait poursuivre cette guerre, la communauté internationale ne comptait pas la suivre sur ce chemin.*»

El Watan 4-5/08/2006, p.04.

Les responsables de la sécurité ont beau essayer de convaincre les conseillers à l'orientation scolaire de quitter les lieux sous prétexte que « le rassemblement de plus de trois personnes sur la voie publique est strictement interdit »

LIBERTE 12 /1/ 2012-p2

2.3. Le discours indirect libre

Alors, vous avez trouvé quelque chose ? Les questions se mettent à fuser. Omar et le receveur sont encore sous le coup de la frayeur, mais ils ont compris qu'ils ne doivent pas ajouter à l'angoisse des passagers.- Il faisait trop noir, nous avons dû rebrousser...

LIBERTE 9 /1/ 2012-p22

La proposition subordonnée contenant l'énoncé cité, se retrouve privée de proposition principale : en conséquence, l'énoncé cité devient proposition principale. C'est la transcription des paroles prononcées, écrites ou pensées, mais sans les embrayeurs du discours citant, et avec une modification du temps des verbes (passage au passé le plus souvent). De même, le locuteur n'est pas identifié de façon explicite.

Néanmoins, il n'est pas introduit à l'aide de ponctuation, ce qui a pour effet la fluidité du récit et des voix. Il accumule pourtant les avantages de ces deux discours. Il ne peut être caractérisé comme tel hors contexte puisqu'il ne présente aucune marque de linguistique. Il faut donc s'attendre à de nombreux cas d'ambiguïté.

3. Analyse extensionnelle du discours rapporté dans la presse algérienne

L'“émir” de la seria de Khemis El-Khechna, NACEF Mohamed, dit Ayoub, ne sévira plus. Il a été éliminé hier vers 4h du matin par les forces de sécurité au lieu dit HAOUCH Bernabi, dans la commune de Khemis El-Khechna

LIBERTE 09/01/ 2012-p26

Le locuteur de l'énoncé guillemette le mot *révolte intérieure*, marquant ainsi un effet de distanciation: le journaliste tient, à propos de l'événement, un méta-discours par lequel il indique un refus d'appropriation du terme guillemeté signifiant par-là soit que ce mot n'appartient pas à son propre répertoire sémantique soit qu'il faut l'entendre autrement que dans son sens premier ou habituel. Alors que la proposition met l'accent sur le référent (en décrivant un événement), le méta-discours, que représentent les guillemets, met

l'accent sur le code et établit une communication directe et parallèle, comme en aparté, entre le journaliste et le lecteur. Ce méta-discours rend le locuteur «visible» en tant que sujet de l'énonciation puisque par les guillemets, c'est lui qui prend la parole et « dit » quelque chose au lecteur du journal. De plus, la signification des guillemets repose sur la compétence du lecteur.

Le locuteur de l'énoncé choisit aussi d'indiquer le temps et le lieu par des déictiques (*Khemis El-Khechna*) c'est-à-dire des mots qui n'ont de référent précis qu'en regard de la situation de discours du locuteur, laquelle détermine à quel lieu correspond *hier* et à quel temps correspond 4h du matin. Ces déictiques placent le locuteur (le journaliste et le journal) au centre de l'univers dont il parle.

Abdou B., ABDOU BENZIANE de son vrai nom, a été inhumé hier au cimetière de Sidi Yahia à Alger. Ainsi, le ministre de la Communication, M. NACER MEHAL, lui a rendu hommage pour son «combat au quotidien dans la lignée d'une Algérie plurielle et démocratique».

Le Soir d'Algérie 2/1/2012,p.5

Dans son énoncé le journaliste de *Le soir d'Algérie* a mis l'expression «combat au quotidien dans la lignée d'une Algérie plurielle et démocratique» entre guillemets pour marquer une prise de distance à l'égard de l'expression guillemetée. Autrement dit, par le biais des guillemets le journaliste veut dire que cette expression – qu'il tient dans son discours- n'est pas émanante de lui et qu'il n'endosse pas la responsabilité du propos exprimé par cette expression. *visé encore à mettre en cause la pertinence d'un mot, à casser, à défaire l'emploi que certains discours font d'un mot comme approprié.»*¹ Et c'est ce qui nous intéresse le plus, étant donné que notre objectif dans ce mémoire est de mettre en évidence les différentes facettes ainsi que les moyens qui permettent au journaliste d'intervenir dans les propos qu'il rapporte

Dans certains énoncés du DR, pour que le journaliste arrive à extraire la signification il aura besoin de connaître, entre autres, le contexte situationnel de la production du discours. A titre d'illustration nous analysons les énoncés suivants :

1- *Dans son discours mardi soir, le Premier ministre israélien a surpris son auditoire en adressant ses remerciements à des pays arabes pour leur soutien à Israël dans son agression contre le Liban. Il a notamment affirmé qu'il se félicitait du "soutien international sans précédent et de l'appui de pays arabes qui, pour la première fois, dans une situation de confrontation militaire, entre nous et une population arabe, ont pris position contre une organisation arabe". Il faisait allusion à l'Arabie Saoudite, l'Égypte et la Jordanie qui avaient, au début de l'offensive, critiqué implicitement le Hezbollah en l'accusant d'être à l'origine de la guerre déclenchée par Tel-Aviv contre le pays du cèdre.*

LIBERTE, 22/1/2012, p.9

Dans les deux exemples, nous avons des formes de discours rapporté suivies d'explicitation. On remarque que les discours rapportés, dans ces énoncés, ne donnent pas assez d'indices pouvant mener la production des explicitations que les journalistes ont faites.

Dans (1), les paroles du locuteur original (le premier ministre israélien) sont générales ; il a parlé des pays arabes de façon générale et il n'a donné aucune précision tandis que le rapporteur, en l'occurrence le journaliste de *Liberté*, a donné des précisions en déclarant que le ministre israélien faisait allusion à l'Arabie Saoudite, l'Égypte et la Jordanie. Mais pour apporter des précisions pareilles, il faut absolument connaître le contexte, le journaliste s'est servi donc de ses propres connaissances de l'événement (la guerre israélo-libanaise) pour donner des interprétations plus explicites.

D'autant plus que l'explicitation est suivie d'une sorte de justification : « (...) *qui avaient, au début de l'offensive, critiqué implicitement le Hezbollah en l'accusant d'être à l'origine de la guerre déclenchée par Tel-Aviv contre le pays du cèdre.* » le journaliste semble dire que le ministre israélien vise, par ses déclarations, ses trois pays parce qu'ils ont critiqué le Hezbollah.

Examinons, à présent, l'énoncé suivant :

2- *Peu de mots sont dits sur les enfants qui tombent comme des papillons brûlés dans les villages du Sud-Liban. « Le Hezbollah utilise des boucliers humains », a expliqué le porte-parole de l'armée israélienne sans citer de preuves. Cet argument de tactique militaire sous-entend qu'aucun civil n'est à l'abri au Liban.*

EL Watan, 20/7/2006, p.2.

L'opération d'explicitation dans cet énoncé est marquée par l'emploi du verbe *sous-entendre*.

L'énoncé original « *le Hezbollah utilise des boucliers humains* » comporte un indice qui a permis au journaliste de déduire que le porte-parole de l'armée israélienne sous-entend qu'aucun civil n'est à l'abri au Liban, cet indice est l'expression « *boucliers humains* ».

Le mot *bouclier*, dans le *ROBERT*, est défini comme une « *arme défensive, (...) dont les gens de guerre se servaient pour se protéger ; ce qui constitue un moyen de défense, de protection.* »¹ Et dans un état de guerre on ne met pas ces boucliers à l'abri, mais au contraire on les attaque, et c'est ainsi que le journaliste en se basant sur sa compétence linguistique offre au lecteur sa propre interprétation de la parole du porte-parole de l'armée israélienne.

D'après ces exemples, on peut remarquer que le journaliste explicite les paroles d'autrui pour

- 1- Repérer la violation par le locuteur original des lois discursives d'exhaustivité et d'informativité.
- 2- Marquer sa fidélité en rapportant l'implicite en plus de l'explicite, étant donné que l'implicite est présent dans les paroles de l'autre et devrait aussi être rapporté.
- 3- Glisser son propre point de vue et communiquer sa propre interprétation des faits.

En fait, les deux derniers points pourraient paraître contradictoires. Cette contradiction reflète, en fait, l'hésitation qu'on trouve dans bien des cas lorsqu'il s'agit de savoir si le rapporteur, en explicitant, a marqué sa fidélité aux paroles d'autrui en les rapportant dans leur aspect global (contenu explicite et contenu implicite) ou si, par contre, il a communiqué son opinion en interprétant les paroles d'autrui selon son propre point de vue.

En tout cas, concernant cette stratégie d'explicitation des paroles rapportées, il y a toujours une part de subjectivité liée au rapporteur parce que les explicitations que le journaliste-rapporteur fait des paroles du locuteur original sont émanantes de lui en tant que sujet. Ainsi, en partant de leurs compétences encyclopédique et linguistique et de leurs propres connaissances de la situation (*la guerre israélo-libanaise de 2006*) les journalistes

des quotidiens *Liberté* et *EL watan* ont donné leur interprétation des paroles qu'ils ont rapportées et ont marqué ainsi leur subjectivité dans le DR.

Quant aux énoncés suivants :

1- *Voilà une petite image de ce que peut être la guerre psychologique qui se base sur une matrice essentielle : la désinformation. Un bâtiment de guerre israélienne a été cible par les roquettes du Hezbollah. Aucune image n'a été montrée, (...). **Aucun bilan** sur le nombre des morts.*

EL watan 20/7/2006, p.2.

2- *Le ministre yéménite des affaires étrangères a annoncé hier que son pays renonçait à sa demande d'un sommet arabe extraordinaire consacre à la situation au Liban, sans en préciser les raisons. (...)*

Le ministre yéménite s'est dit «désolé pour les pays qui ont donné leur accord pour la convocation du sommet ». Pressé de questions, le ministre s'est refusé à préciser les raisons de cette décision.

EL watan, 24/7/2006, p.2.

On remarque dans les énoncés ci-haut, que le rapporteur fait référence aux informations que le locuteur original n'a pas mentionnées.

Dans l'énoncé (1) le journaliste a, en quelque sorte, rapporté le silence des autorités israéliennes ; en utilisant l'expression « *Aucun bilan* », il mentionne que les responsables israéliens ont refusé de donner des informations. Il pousse ainsi son lecteur à se poser les questions suivantes : *pourquoi aucun bilan sur le nombre des morts au sein de l'armée israélienne n'a-t-il été donné? S'agit-il d'une information négative que les responsables militaires israéliens tentent de cacher pour ne pas déformer l'image de leur armée ?*

*Peut-on dire qu'une référence au non-dit est aussi une référence au caché ? Ce sont là les questions que le journaliste pousse ses lecteurs à se poser, surtout en utilisant une expression comme « *Voilà une petite image de ce que peut être la guerre psychologique qui se base sur une matrice essentielle : la désinformation* ».*

Dans l'énoncé (2), Il s'agit d'un échange communicationnel du type question-réponse, où le jugement quantitatif porte sur la réponse. Dans ce cas, nous avons une idée

claire sur les attentes des interlocuteurs qui veulent des précisions sur l'abolition du sommet de la ligue Arabe, mais le ministre a refusé de donner une réponse. La subjectivité du journaliste-rapporteur se voit, ici, dans la quantification de la réponse du ministre qui porte une appréciation négative sur la réaction de celui-ci.

En outre, en utilisant l'expression « *s'est refusé* » le journaliste ne se limite pas à une simple évaluation quantitative, mais il va jusqu'à dire que la non-exhaustivité est intentionnelle de la part du locuteur (le ministre yéménite).

Observons les énoncés ultérieurs :

A. *Selon le journal Yédiot Aharonot, le mur projeté par Israël devrait avoir 5 mètres de hauteur et être équipé de senseurs électroniques. Les travaux ont commencé. Un mur identique sera construit entre Israël et le Sinâï égyptien. Au final, Israël se retrouvera enserré dans un bocal. Vivre dans un camp de concentration est un choix délibéré.*

LIBERTE 06 –07 /01/ 2012, p.8

B. *Selon l'intervenant, une seconde partie de cette somme a profité à de jeunes sans emploi qui ont bénéficié de 35 crédits bonifiés pour créer leurs propres micros entreprises.*

LIBERTE 09/01/2012, p.21

C. *Le ministre des Affaires religieuse, Bouabdellah GHLAMALLAH, a indiqué avant-hier, lors d'une rencontre de sensibilisation sur les fonds de la zakat, tenue à la salle de l'APW que "l'opération de collecte de fonds de la zakat pour l'année 2011 a atteint 114 milliards de centimes, soit une évolution positive par rapport au dérisoire montant de 28 millions de centimes rassemblé lors de la première campagne lancée en 2002*

LIBERTE 09/01/2012, p.21

D. *Le représentant libanais a insisté sur le caractère «barbare» de cette offensive qui est, à ses yeux, «une violation flagrante » de toutes les résolutions, lois, conventions et coutumes internationales. M. Mahmoud a indiqué que rien ne peut justifier une telle «agression». Pour lui, les arguments israéliens selon lesquels le gouvernement libanais est impliqué dans le kidnapping de deux soldats israéliens par le Hezbollah (parti arme actif au sud du Liban) ne tiennent pas la route.*

EL watan, 14/15/7/2006, p.2.

*E. 18 libanais, qui collaboraient avec les forces israéliennes pour les aider à situer les positions de Hezbollah, **auraient été exécutés** par des hommes de la résistance islamique dans le port de la ville de Tyr.*

EL watan, 28/07/2006, p.6.

*F. Cela **pourrait** également ajouter des dégâts terrestres à la catastrophe écologique.*

EL watan, 14/08/2006, p.3

L'observation de ces extraits permet de rendre compte de deux types de mécanismes de mise à distance: les phénomènes citationnels, qui attribuent la prise en charge à un énonciateur extérieur et les phénomènes de modalisation du discours, qui instaurent une distanciation entre le journaliste et les propos dont il témoigne.

Pour marquer sa distance vis à vis des situations exprimées dans son discours, l'énonciateur peut avoir recours aux mécanismes de polyphonie énonciative qui instaurent une rupture énonciative marquée. Ainsi, dans les exemples (A, B, C, D), l'énonciateur convoque un tiers, respectivement Dès lors ce n'est pas lui qui assume les propos mais cet autre énonciateur qu'il a convoqué. Ces exemples montrent comment le recours aux différentes formes de discours rapporté permet de présenter des faits sans en assumer la responsabilité.

Dans l'exemple A et B, il s'agit d'une assertion contextualisée qui se définit comme l'expression du point de vue d'un tiers. Les énoncés ne sont assumés que dans le contexte déterminé par le tiers: «le journal *Yédiot Aharonot*», «l'intervenant», à qui la responsabilité est endossée des points de vue tenus dans le discours du journaliste.

Dans l'exemple C, il s'agit d'un discours rapporté de type direct qui fait coexister deux énoncés parfaitement distincts: un énoncé cité «*l'opération de collecte de fonds de la zakat pour l'année 2011 a atteint 114 milliards de centimes, soit une évolution positive par rapport au dérisoire montant de 28 millions de centimes rassemblé lors de la première campagne lancée en 2002*», et un énoncé citant «Le ministre des Affaires religieuses, Bouabdellah GHLAMALLAH, **a indiqué** avant». Les deux énoncés sont articulés par des marqueurs typographiques (ici les guillemets) et lexicaux (ici un verbe introducteur : déclarer au passé composé). Tous les deux sont syntaxiquement indépendants. Le journaliste assume l'énoncé citant et prend distance de l'énoncé cité en l'attribuant au ministre des Affaires religieuses, Bouabdellah GHLAMALLAH

Dans l'exemple D, il s'agit de discours rapportés de type indirect, les énoncés sont intégrés au reste du texte sur le plan morphologique comme sur le plan syntaxique. Ils sont introduits par des verbes de paroles qui permettent, souvent, à l'énonciateur de porter un jugement sur la situation (par exemple le verbe *insister*). Ainsi, en utilisant le DR indirect le journaliste attribue le dire à autrui, d'ailleurs l'usage des expressions comme *à ses yeux* et *pour lui* (ces expressions servent à attribuer le dit à un tiers) ainsi que les guillemets qui encadrent l'expression «*une violation flagrante* », permet au journaliste de renfoncer sa distanciation des propos exprimés.

Alors que les phénomènes citationnels portent sur les conditions d'énonciation (*qui assume l'énoncé?*), les phénomènes de modalisation portent sur la vérité de l'énoncé (*comment est assumé l'énoncé?*).

En effet, pour se distancier des propos qu'il tient, le journaliste peut également recourir aux différents mécanismes de modalisation. Ainsi, il peut utiliser le mode conditionnel comme dans E ou recourir à des verbes modaux comme *pouvoir* dans l'exemple F.

Nous voulons montrer qu'à travers des phénomènes citationnels ou ceux de modalisation un énonciateur peut présenter des faits et des opinions en les prenant plus, moins ou même pas du tout en charge. Dans tous les cas, on observe un mécanisme de rupture dans la prise en charge qui distingue le segment cité ou modalisé du reste de l'énoncé. Dans le cas de la citation, la rupture énonciative repose sur un changement d'énonciateur comme dans les exemples (A, B, C, D) alors que dans le cas de la modalisation la rupture énonciative repose sur un changement de statut de l'énoncé comme dans les exemples (E, F).

Conclusion

L'analyse des locutions introductives et des incises a permis de relever trois opérations effectuées par les journalistes pour marquer leur présence dans les énoncés du DR, à savoir l'opération de l'explicitation, l'opération de la quantification des paroles rapportées et celle de la présentation de la source du DR.

L'opération de l'explicitation consiste pour le rapporteur à intervenir dans l'énoncé du DR en déduisant un implicite du discours original. Des verbes comme "*laisser entendre*", "*faire allusion*", "*donner l'impression*", ou des adverbes comme "*implicitement*" permettent au journaliste-rapporteur de rapporter l'implicite en plus de l'explicite. Dans ce cas, le journaliste donne son interprétation personnelle des paroles d'autrui ; ainsi il sera responsable de cette explicitation.

L'opération de quantification consiste pour le rapporteur à intervenir dans l'énoncé du DR pour commenter l'exhaustivité du discours original. Des verbes comme "*se contenter*", "*se refuser*" ou des adverbes comme "*seulement*", "*simplement*" ainsi que des expressions comme "*sans plus de détail*", "*sans plus de précision*" permettent au journaliste-rapporteur de donner son propre point de vue quant à l'exhaustivité des discours qu'il rapporte.

La présentation de la source (le locuteur-original) permet au journaliste-rapporteur d'orienter la lecture du DR.

L'analyse des discours cités a permis de relever deux opérations d'intervention effectuées par le journaliste-rapporteur dans le DR par le biais des guillemets de reformulation. Les guillemets permettent au rapporteur d'intervenir dans le propos d'autrui pour ressortir ce qui, selon lui, n'est pas vraiment tel (*opération d'altération partielle*), ce qui n'est vraiment pas tel (*opération d'altération radicale*). L'opération d'altération partielle consiste pour le rapporteur à intervenir dans l'énoncé du DR pour signaler que ce qui est vrai, selon le locuteur original, ne l'est pas vraiment selon lui. Ainsi ce que le rapporteur met entre guillemets subit un mouvement de l'intérieur aux frontières du domaine notionnel.

L'opération d'altération radicale consiste pour le rapporteur à intervenir dans l'énoncé du DR pour signaler que ce qui est vrai, selon le locuteur original, ne l'est pas du

tout selon lui. Ainsi ce que le rapporteur met entre guillemets subit un mouvement de l'intérieur à l'extérieur du domaine notionnel.

Le journaliste dispose d'une multitude de manières pour rapporter les paroles des autres.

Ces formes de discours rapporté journalistique peuvent constituer un lieu privilégié pour l'inscription de la subjectivité du journaliste parce que le choix des personnes et des propos cités, la manière de les citer, la manière d'articuler le propos d'autrui à son propre propos, le flou qui peut être maintenu à la frontière des deux discours, tout cela concourt à définir l'identité du journaliste et une intention de communiquer son point de vue et à établir un certain rapport entre lui-même et le locuteur cité et son discours.

La subjectivité journalistique dans le discours rapporté se manifeste dans le choix de citer ou de ne pas citer, dans la nature, la quantité et la longueur des segments qui seront retenus aux fins de la citation ainsi que dans le choix du style (direct, indirect, etc.), dans la présentation de ses sources, dans les locutions introductives (les verbes introducteurs, en plus, des adverbes et des expressions qui peuvent les accompagner), ou même dans le discours cité (à travers l'usage des guillemets de reformulation)

En fait, les deux types de mécanismes peuvent s'associer comme dans l'exemple A, où le journaliste utilise à la fois une assertion contextualisée introduite par *selon* et le conditionnel d'altérité énonciative.

Pour conclure, il est à signaler que les phénomènes linguistiques que nous avons évoqués relèvent de problématiques largement débattues et de traitements plus complexes, pourtant cette présentation succincte permet d'avoir une idée des différents mécanismes que le journaliste utilise pour créer de la distance entre lui-même et les propos tenus dans son discours ; ce que nous avons jugé important parce qu'avant de chercher à aborder la part subjective que le journaliste tient dans le discours qu'ils rapporte il faut d'abord déterminer la relation qu'il tient vis à vis des propos qu'il rapporte dans son discours.

Conclusion générale

Le mémoire a tenté d'expliquer et d'illustrer les différentes stratégies de l'intrusion du journaliste-rapporteur dans le discours d'autrui. L'analyse des énoncés rapportés a révélé plusieurs traces de la présence du rapporteur qui intervient pour expliciter, commenter, modifier ou contester les propos d'autrui. Ces traces de l'intrusion du rapporteur apparaissent à plusieurs niveaux dans l'énoncé rapporté. On les retrouve de façon plus manifeste dans le choix des verbes de parole, dans l'emploi de certains adverbes et expressions ou de certains connecteurs argumentatifs et de façon moins manifeste dans l'emploi des guillemets de reformulation.

Dans une première étape de l'analyse, nous avons constaté que l'emploi de certains verbes de parole tels "*laisser entendre*", "*faire allusion*", "*donner l'impression*", permet au rapporteur d'expliquer les paroles d'autrui ; et donc de rapporter non seulement le dit mais aussi le sous-entendu. En comparant le discours original du locuteur et l'explicitation qu'en fait le journaliste-rapporteur, nous avons remarqué que le recours à l'explicitation permet au journaliste de réparer la violation par le locuteur original des lois discursives de l'informativité ou de l'exhaustivité. Ainsi l'explicitation du rapporteur apporte des informations supplémentaires qui permettent de compenser l'incomplétude du message original. On est donc en présence d'un journaliste qui explicite pour mieux informer.

Cependant, nous avons indiqué qu'on peut rencontrer des hésitations (concernant cette incidence de l'explicitation des paroles rapportées) quand il s'agit de préciser si le rapporteur a marqué sa fidélité aux paroles d'autrui en les rapportant dans leur aspect global (contenu explicite et contenu implicite), ou si par contre, il a marqué sa subjectivité en présentant son interprétation personnelle de ce qui n'a pas été dit explicitement.

Dans une seconde étape de l'analyse, nous avons relevé le procédé de la quantification des paroles rapportées qui consiste pour le rapporteur à intervenir dans l'énoncé rapporté en introduisant des commentaires sur l'exhaustivité du discours original. Cette intervention est marquée par l'usage des verbes comme "*se contenter*», "*se refuser*" qui accompagnent le verbe de parole ou par l'insertion après le verbe de parole de certains adverbes restrictifs tels "*seulement*", "*simplement*" ou de certaines expressions comme "*sans plus de détail*", "*sans plus de précision*" qui révèlent que les paroles rapportées sont

insuffisamment informatives et que la version du locuteur original n'est pas conforme à la loi d'exhaustivité.

Cependant, le rapporteur ne se limite pas seulement à souligner la non exhaustivité des propos d'autrui mais il cherche également à justifier l'absence d'information en montrant que la violation de la loi d'exhaustivité peut être volontaire (refus des personnes interrogées de donner les informations) ou involontaire (censure, manque d'informations).

Il ressort de l'analyse des énoncés illustrant la non exhaustivité des paroles d'autrui que le rapporteur se manifeste pour réparer la violation par le locuteur original de la loi d'exhaustivité et pour pousser le lecteur à s'interroger sur la fiabilité de certaines informations incomplètes puisque, dans bien des cas, une information lacunaire pourrait être l'équivalent du mensonge par omission.

Dans une troisième étape de l'analyse, notre démarche consistait à montrer comment l'emploi des guillemets de reformulation dans les énoncés de discours rapporté de forme hybride (les îlots textuels) peut révéler l'attitude du rapporteur vis à vis des propos rapportés. En illustrant par des exemples, nous avons montré que ce marqueur de citation (les guillemets) peut également fonctionner comme un marqueur de reformulation permettant au rapporteur d'intervenir dans le propos d'autrui pour ressortir ce qui est, selon lui, plus ou moins tel (*opération d'altération partielle*), ce qui n'est vraiment pas tel (*opération d'altération radicale*).

Par ce procédé (les guillemets de reformulation), le rapporteur arrive à glisser ses propres commentaires et opinions, tout en se cachant derrière l'objectivité prétendue des guillemets de citation. On est donc en présence d'un rapporteur qui ne se limite pas à rapporter les paroles d'autrui mais qui participe activement à la construction du sens et qui entretient des rapports étroits avec son dire et le dire d'autrui.

Dans l'ensemble des opérations d'intervention du journaliste-rapporteur dans les discours que nous avons évoquées, nous avons remarqué que le rapporteur fait preuve d'une grande vigilance et de beaucoup de prudence dans ses stratégies d'intervention. Les différentes stratégies recensées ont en commun le fait de procurer au journaliste des moyens d'autodéfense qui lui permettent, tout en véhiculant des commentaires sur les propos d'autrui, de laisser une marge de manœuvre pour se défendre contre toute invraisemblance ou contre des critiques possibles.

Conclusion générale

Cependant, la reconnaissance de ces opérations nécessite la contribution d'un lecteur actif qui participe à sa manière à reproduire le message qu'il reçoit. Il appartient donc au lecteur de construire et de reconstruire la signification¹.

Nous sommes conscients des limites de ce travail. Nous savons que nous n'avons pas épuisé l'entièreté du corpus disponible ; et ce pour ne pas dépasser les limites d'un travail de mémoire de magister. Il est donc possible qu'une exploitation totale du corpus permette de ressortir d'autres traces et d'autres stratégies d'intrusion du journaliste dans les discours qu'il rapporte.

Des pistes intéressantes pour des études ultérieures dans ce thème de la subjectivité journalistique dans le discours rapporté consisteraient:

- A tenir compte du passage de l'énoncé dans sa langue de départ à sa réappropriation en langue française².

Ou à prendre en compte le rôle des connecteurs argumentatifs.

Références bibliographiques

Ouvrages et articles :

- AUTHIER J. & MEUNIER A., « Exercices de grammaire et discours rapporté », *Langue française* 33, 1977.
- AUTHIER, J., « Les formes du discours rapporté – Remarques syntaxique et sémantique à partir des traitements proposés », *DRLAV*, 17, 1978.
- BAKHTINE M., *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris : Minuit ,1977
- BANFIELD A., « Le style narratif et la grammaire des discours direct et indirect », *change* 16/17, pp.191-226 ,1973.
- CHARAUDEAU P., *Le discours d'information médiatique. L'impossible transparence*, Bruxelles : De Boeck Université, 2005
- CHARRON J. & JACOB L, « Énonciation journalistique et subjectivité : les marques du changement », *Les études de communication publique* n°14, Département d'information et de communication, Québec : Université Laval, 1999.
- CHEVALIER J. C., BLANCHE – BENVENISTE C., PEYTARD J. et al., *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris : Larousse, 1990
- DUCROT. O. & TODOROV. T., *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris : seuil, 1972.
- FORGET. D., *Analyse sémantique et pragmatique du discours rapporté*, thèse de PHD, Montréal : Mc Gill Université, 1980.
- GAULMYN (de), M– M., *Les verbes de communication dans la structuration du discours. Essai sur la réflexivité du langage*, Thèse d'Etat, Paris : Université de Lyon, 1983.
- GREVISSE M., *Le Bon Usage*, Paris-Gembloux : Duculot, 1980.
- JAUBERT A., « Le discours indirect libre. Dire et montrer : approche pragmatique », *Cahiers Chronos 5, Le style indirect libre et ses contextes*, 2000.

Références bibliographiques

- KOMUR6THILLOY G., *presse écrite et discours rapporté*, Edition Orizons, 2010.
- MAINGUENEAU D., *l'énonciation en linguistique française*, Paris : Hachette, 1999.
- MAINGUENEAU D., *Analyser les textes de communication*. Paris, Nathan : HER, 2000.
- MERLE J-M., *linguistique contrastive et traduction. Études du conditionnel français et de ses traductions en anglais*, Edition OPHRYS, 2001.
- MONVILLE-BURSTON M., « Les *verba dicendi* dans la presse d'information », *Langue française*, n°98, 1993.
- PEYTARD, J., « Du discours rapporté au discours relaté », *Les Cahier du CRELEF*, 35, 1993.
- ROSIER L., *Le discours rapporté Histoire, théories, pratiques*, Paris : Duculot, 1999.
- WAGNER R. L., PINCHON J., *Grammaire du français classique et moderne*, Paris : Hachette, 1962.

Dictionnaires :

LE ROBERT pour tous, Paris : le Robert, 1994.

Table des matières

Introduction générale	5
Chapitre I : Perspectives théoriques	8
Introduction	9
1. Aperçu historique	10
1.1. La grammaire traditionnelle	10
1.1.1. La vision traditionnelle du discours rapporté	10
1.1.2. Les inconvénients de l'approche traditionnelle du discours rapporté.....	11
1.2. La grammaire générative : la dissociation des discours direct et indirect	13
1.2.1. Le caractère non dérivatif du discours indirect	13
1.2.2. Le caractère non dérivatif du discours direct	15
1.2.3. L'alternative selon BANFIELD.....	16
1.3. Les théories de l'énonciation.....	16
1.3.1. L'apparition du terme <i>discours rapporté</i>	16
1.3.1.1. <i>Discours</i> dans <i>discours rapporté</i>	17
1.3.1.2. <i>Rapporté</i> dans <i>discours rapporté</i>	18
1.3.2. L'approche de Jacqueline AUTHIER 1978	19
1.3.3. L'approche de Danielle FORGET 1980	19
1.3.3.1. Les conditions de grammaticalité et de vérité	20
1.3.3.2. La notion de point de vue	22
2. Typologie des discours rapportés	23
2.1. Les types principaux du discours rapporté	23
2.1.1. Le discours direct	23
2.1.1.1. Le discours direct entre textualité et fidélité	24
2.1.1.2. Les opérations énonciatives et argumentatives dans le discours direct	24
2.1.2. Le discours indirect	26
2.1.2.1. Les conditions d'équivalence du discours indirect	26
2.1.3. Le discours indirect libre	27
2.1.4. Valeurs & effets	29
3. Le discours rapporté dans le discours de la presse	30
3.1. L'importance du discours rapporté dans la presse d'information	30
3.2. Le discours rapporté dans le système de la communication journalistique	31
Conclusion.....	33

Chapitre II : Analyse discursive.....	34
Introduction.....	35
1. La pluralité des voix dans le discours rapporté	36
2. Les formes canoniques du discours rapporté	36
2.1. Le discours direct	36
2.2. Le discours indirect	38
2.3. Le discours indirect libre	39
3. Analyse extensionnelle du discours rapporté dans la presse algérienne	39
Conclusion.....	47
Conclusion générale.....	50
Références bibliographiques.....	54
Tables des matières.....	56
Annexes	59

Annexes

Le quotidien Liberté

1- Le représentant libanais **a insisté** sur le caractère «barbare» de cette offensive qui est, **à ses yeux**, «une violation flagrante » de toutes les résolutions, lois, conventions et coutumes internationales. M. Mahmoud **a indiqué que** rien ne peut justifier une telle «agression». **Pour lui**, les arguments israéliens selon lesquels le gouvernement libanais est impliqué dans le kidnapping de deux soldats israéliens par le Hezbollah (parti arme actif au sud du Liban) ne tiennent pas la route.

14 - 15/7/2006, p.2.

2- 18 libanais, qui collaboraient avec les forces israéliennes pour les aider à situer les positions de Hezbollah, **auraient été exécutés** par des hommes de la résistance islamique dans le port de la ville de Tyr.

28/07/2006, p.6.

3- Cela **pourrait** également ajouter des dégâts terrestres à la catastrophe écologique.

14/08/2006, p.3

4- L'Alliance **serait ébranlée** par la défaillance du MSP.

2/1/2012 p.27

5- D'ailleurs, en une semaine d'enquête, nul écho de son émoi ne nous est parvenu. Il aurait même dit que "tout était normal".

4/1/2012, p.28

6- Israël se retrouvera enserré dans un bocal. Vivre dans un camp de concentration est un choix délibéré.

06 - 07 /01/ 2012, p.8

7- Alors, vous avez trouvé quelque chose ? Les questions se mettent à fuser. Omar et le receveur sont encore sous le coup de la frayeur, mais ils ont compris qu'ils ne doivent pas ajouter à l'angoisse des passagers.- Il faisait trop noir, nous avons dû rebrousser...

9 /1/ 2012-p22

8- **Selon** l'intervenant, une seconde partie de cette somme a profité à de jeunes sans emploi qui ont bénéficié de 35 crédits bonifiés pour créer leurs propres micros entreprises.

09/01/2012, p.21

9- Le ministre des Affaires religieuses, Bouabdellah GHLAMALLAH, a indiqué avant-hier, lors d'une rencontre de sensibilisation sur les fonds de la zakat, tenue à la salle de l'APW que « l'opération de collecte de fonds de la zakat pour l'année 2011 a atteint 114 milliards de centimes, soit une évolution positive par rapport au dérisoire montant de 28 millions de centimes rassemblé lors de la première campagne lancée en 2002. ».

09/01/2012, p.21

10- Les responsables de la sécurité ont beau essayer de convaincre les conseillers à l'orientation scolaire de quitter les lieux sous prétexte que « le rassemblement de plus de trois personnes sur la voie publique est strictement interdit »

12 /1/ 2012-p2

11- Mourad MEDELICI a indiqué que la constitution d'une mission d'observateurs exigeait, en général, que cette dernière soit formée à la fois de représentants des États et de la société civile. Il soulignera ainsi qu'outre les dix observateurs algériens qui représentent l'État algérien, la Ligue arabe a également mobilisé des membres d'organisations non gouvernementales dont Anouar Malek. M. MEDELICI a aussi tenu à expliquer les tenants et les aboutissants de cette mission d'observateurs.

13 – 14/01/2012, p. 2

12- Dans son discours mardi soir, le Premier ministre israélien a surpris son auditoire en adressant ses remerciements à des pays arabes pour leur soutien à Israël dans son agression contre le Liban. Il a notamment affirmé qu'il se félicitait du "soutien international sans précédent et de l'appui de pays arabes qui, pour la première fois, dans une situation de confrontation militaire, entre nous et une population arabe, ont pris position contre une organisation arabe". **Il faisait allusion à l'Arabie Saoudite, l'Égypte et la Jordanie** qui avaient, au début de l'offensive, critiqué implicitement le Hezbollah en l'accusant d'être à l'origine de la guerre déclenchée par Tel-Aviv contre le pays du cèdre.

22/1/2012, p.9

Le quotidien d'El Watan

13- « Nous nous réunissons dans l'ombre d'une vaste et barbare agression d'Israël contre mon pays » a déclaré l'ambassadeur du Liban à l'ONU, NOUHAD Mahmoud.

15/7/2006, p.2.

14- Le représentant libanais a insisté sur le caractère « barbare » de cette offensive, qui est à ses yeux, « une violation flagrante » de toutes les résolutions, lois, conventions, et coutumes internationales.

15/7/2006, p.2.

15- M. Mahmoud a conclu son intervention sur le fait que ces attaques militaires visent à faire fléchir le gouvernement libanais.

15/7/2006, p.2.

16- villages du Sud-Liban. « Le Hezbollah utilise des boucliers humains », a expliqué le porte-parole de l'armée israélienne sans citer de preuves. Cet argument de tactique militaire sous-entend qu'aucun civil n'est à l'abri au Liban.

20/7/2006, p.2.

17- Voilà une petite image de ce que peut être la guerre psychologique qui se base sur une matrice essentielle : la désinformation. Un bâtiment de guerre israélienne a été cible par les roquettes du Hezbollah. Aucune image n'a été montrée, (...). Aucun bilan sur le nombre des morts.

20/7/2006, p.2.

18- A AL Qods occupe, d'Alema était allé plus loin en déclarant que « si Israël voulait poursuivre cette guerre, la communauté internationale ne comptait pas la suivre sue ce chemin. ».

4-5/08/2006, p.04.

19- Le ministre yéménite s'est dit « désolé pour les pays qui ont donné leur accord pour la convocation du sommet ». **Pressé de questions, le ministre s'est refusé à préciser les raisons de cette décision.**

24/7/2006, p.2.

20- La sœur d'un harrag de Skikda a appelé, avant-hier, les garde-côtes d'Annaba pour leur dire : « A mon dernier appel, il m'a informé qu'ils sont près des plages tunisiennes. Depuis, j'ai perdu tout contact avec lui. »

13/12/2010, p2

21- L' "émir" de la seria de Khemis El-Khechna, NACEF Mohamed, dit Ayoub, ne sévira plus. Il a été éliminé hier vers 4h du matin par les forces de sécurité au lieudit Haouch Bernabi, dans la commune de Khemis El-Khechna.

22- 9 /1/2012-p26